



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Allocution de M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg	411
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Almufti (Jordanie)	414
Discours de M. Cissoko (Guinée)	418
Discours de M. Cortina (Espagne)	423
Discours de M. Adamou (Niger)	429
Discours de M. Thompson (Jamaïque)	432
Discours de M. Sakkaf (Arabie saoudite)	436

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

*Allocution de M. Gaston Thorn,
premier ministre du Luxembourg*

1. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à Son Excellence, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

2. M. THORN (Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg) : Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de vous exprimer mes bien vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Je me réjouis personnellement — qu'il me soit permis de le souligner — de l'honneur qui vous est ainsi attribué et qui, bien sûr, à travers vous, honore votre pays, l'Algérie.

3. Il me tient à cœur aussi de dire au Secrétaire général, M. Waldheim, combien nous apprécions l'œuvre extrêmement intelligente et efficace que, depuis des années, il accomplit sans relâche.

4. Mon pays accueille avec satisfaction l'accession aux Nations Unies du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau. Nous avons ainsi franchi un nouveau pas vers la situation idéale qui serait constituée par la présence de tous les pays dans l'Organisation.

5. Comme il ressort des discours faits par certains chefs de délégation, en ce moment où, annuellement, nous dressons le bilan de la situation mondiale, on ne peut guère déceler beaucoup d'éléments de nature à porter à un optimisme général, même si l'on peut enregistrer dans quelques régions du monde, comme au Proche-Orient, un certain relâchement de la tension internationale et la création d'un climat plus favorable à la recherche de la paix.

6. Nous rendons hommage à tous ceux qui ont contribué, au cours de l'année écoulée, avec beaucoup de réalisme, à détendre l'atmosphère au Moyen-Orient, au point qu'aujourd'hui on se reprend quelque peu à espérer un règlement pacifique de ce conflit qui pèse sur les relations internationales depuis un quart de siècle. Alors que, trop souvent, on s'est complu à critiquer le rôle des Nations Unies, je me plais aujourd'hui à souligner la contribution essentielle des forces des Nations Unies dans la phase du dégagement des troupes belligérantes, forces qui apportent ainsi une contribution déterminante au maintien du cessez-le-feu.

7. Le Secrétaire d'Etat américain, M. Kissinger, qui a payé de sa personne pour nous amener pas à pas à cette dédramatisation partielle de la situation, nous a rappelé avec beaucoup de réalisme, dans son discours du 23 septembre, qu'on ne pouvait progresser qu'à pas mesurés, mais que "Chaque pas en avant vient modifier les perceptions anciennes et suscite une situation nouvelle qui améliore les chances d'un règlement d'ensemble" [2238^e séance, par. 58]. Quoi de plus logique, donc, que d'en tirer la conclusion qu'il est essentiel de ne pas perdre la dynamique du mouvement, sinon on court le risque de voir la situation pourrir à nouveau, les tentations du recours à l'arbitrage des armes risquant de devenir plus insistantes en de telles circonstances. Je crois pouvoir constater ici un désir généralisé de voir notre organisation jouer un rôle de premier plan dans la prochaine phase de négociations, quelle qu'en soit la forme, et je m'en félicite.

8. Les pays membres de la Communauté européenne, à laquelle mon pays appartient, se sont vivement préoccupés de la situation au Proche-Orient, région à laquelle les rattachent de multiples liens tissés par la géographie et l'histoire, et avec laquelle ils désirent entretenir des rapports toujours plus étroits. Ils ont été amenés ainsi à définir leur position sur le conflit et à demander essentiellement l'observation des principes fondamentaux suivants : l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et la nécessité de mettre fin à l'occupation territoriale existant depuis le conflit de 1967; le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région et de son droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues; la nécessité de tenir compte des droits légitimes des Palestiniens dans l'établissement d'une paix juste et durable.

9. Je suis convaincu que l'observation de ces principes facilitera la recherche d'un règlement stable et permettra ainsi à tous les pays concernés de consacrer leurs meilleures forces au développement économique de la région plutôt qu'à l'achat et à l'utilisation d'armes toujours plus chères et toujours plus meurtrières.

10. Il y a à peine quelques semaines, hélas, la Méditerranée orientale a été le théâtre d'autres événements tragiques. Un coup d'Etat déclenché à Chypre par des éléments irresponsables a entraîné un cortège de meurtres, d'actions guerrières, de déplacements de dizaines de milliers de personnes et d'immenses destructions, dans un pays qui déjà, reconnaissons-le, ne comptait pas parmi les plus riches. Malgré une prompt collaboration de toutes les instances compétentes des Nations Unies, à savoir le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ainsi que des interventions diplomatiques pressantes, il n'a pas été possible d'éviter la naissance de ce nouveau foyer de guerre, voire de ce nouveau foyer de tension. Pour trouver une issue à ce douloureux conflit, j'estime que c'est par des négociations entre les parties directement intéressées qu'une solution doit être dégagée. Il ne faut pas répéter une fois de plus les erreurs qui, au Moyen-Orient, nous ont fait perdre tant d'années. Il est certes loisible, et éventuellement même utile, que les parties en cause fassent savoir — et cela dès maintenant — ce qu'elles ne sauraient jamais accepter, mais elles ne devraient cependant pas ériger, à ce stade, leurs exigences en autant de préalables. En effet, en soumettant à certaines conditions la reprise des négociations, on risque de s'enfermer une nouvelle fois dans une impasse susceptible d'entraîner un élargissement du forum des discussions sans, pour autant, en augmenter nécessairement les chances de succès.

11. Quant à la solution à envisager pour cette situation critique, je partage pleinement, sur ce point, l'opinion exprimée ici, il y a une semaine, par M. James Callaghan, chef de la diplomatie britannique [2245^e séance]. J'espère, moi aussi, que les négociations entre les responsables des deux communautés chypriotes pourront aboutir bientôt à des résultats positifs tangibles.

12. Il ne saurait surprendre personne que le chef de gouvernement d'un petit Etat associé, à travers la Communauté européenne, à la fois à la Grèce et à la Turquie, mais aussi à Chypre, s'inquiète bien plus de l'indépendance de Chypre et de la volonté souveraine des Chypriotes que des préoccupations et désirs manifestés dans d'autres capitales, européennes ou autres.

13. Sur le plan humanitaire, la communauté internationale dans son ensemble est invitée, une fois de plus, à contribuer généreusement au soulagement des misères et à la réparation des dégâts causés. Il va de soi que, quant à nous, nous n'allons pas nous soustraire à ce devoir de solidarité internationale.

14. Des événements de Chypre, plusieurs enseignements sont à mon avis à tirer pour notre organisation.

15. En premier lieu — et c'est à juste titre que M. Waldheim relève ce point capital dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation — l'Organisation des Nations Unies ne peut intervenir avec efficacité dans des situations de conflit que si elle bénéficie de l'appui de tous ses membres pour l'exécution des décisions de ses organes principaux, et notamment des décisions du Conseil de sécurité relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales [A/9601/Add.1, sect VII]. Il va

de soi que, dans ce domaine, l'appui des membres permanents du Conseil de sécurité est particulièrement vital.

16. En second lieu, les deux conflits que je viens de mentionner montrent que l'humanité est manifestement encore plus experte dans l'art de faire la guerre que dans celui de rétablir la paix, comme cela résulte de la comparaison des dépenses effectuées pour augmenter les arsenaux de guerre avec celles qui sont effectivement consacrées à la recherche et à l'établissement de relations pacifiques. Il existe dans ce domaine une mission fondamentale pour les Nations Unies, mission qui est pleinement conforme à l'objectif principal de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

17. Dans l'accomplissement de leur tâche tant au Moyen-Orient qu'à Chypre, les forces des Nations Unies ont bien rempli la mission qui leur était assignée, et je m'incline respectueusement devant la mémoire de la quarantaine de membres des forces des Nations Unies qui ont connu le sacrifice suprême non pas comme héros de la guerre, mais comme défenseurs de la paix. Mais, bien entendu, ces forces ne peuvent être un substitut pour des négociations véritables qui seules peuvent créer une nouvelle situation politiquement viable.

18. Depuis quelque temps, il est beaucoup question de détente. Plusieurs orateurs ont déjà mentionné ici les nouveaux développements favorables dans les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ce qui constitue évidemment un sujet de satisfaction pour nous tous.

19. Par ailleurs cependant, reconnaissons-le, les discussions concernant le désarmement se poursuivent depuis de nombreuses années dans le cadre de notre organisation comme dans beaucoup d'autres enceintes internationales, et seuls des progrès, ô combien modestes, ont été achevés dans ce domaine.

20. Nous devons constater, hélas, que malgré l'existence d'arsenaux de guerre immenses permettant d'annihiler toute vie existant sur la terre, la course générale vers l'armement se poursuit à une allure folle et les budgets réservés à ces fins s'accroissent régulièrement. Des armements de plus en plus sophistiqués sont produits continuellement et mis à la disposition d'un nombre, hélas, toujours plus grand de pays.

21. A la base de toutes ces politiques d'armement se trouve un sentiment de défiance : personne n'osant faire confiance à l'adversaire, et même à l'adversaire potentiel. Or, il est clair que cette course aux armements ne pourra être poursuivie interminablement, car elle englutit de plus en plus de richesses indispensables à des objectifs humanitaires. En outre, le risque d'un accident fatal aux conséquences incalculables n'est pas à exclure.

22. A mon avis, il convient d'aborder ce problème avec réalisme : si le désarmement complet peut et doit être envisagé comme le but ultime à atteindre, il est néanmoins plus réaliste d'envisager à court terme une diminution effective et contrôlée d'un pourcentage déterminé des armements. Dans ce domaine comme en d'autres, le mieux est souvent l'ennemi du bien. C'est dans cet esprit que mon pays participe, avec ses amis et alliés, aux négociations de Vienne sur la réduction des armements en Europe centrale.

23. Parlant de l'importance de la confiance, je reste convaincu que sans l'institution d'un contrôle efficace, il est impossible de réaliser la confiance nécessaire pour arriver à un désarmement effectif.

24. Ainsi, nous pensons qu'une conférence générale sur le désarmement pourrait nous rapprocher de l'objectif voulu, à condition d'être précédée d'une préparation adéquate portant notamment sur les modalités effectives à prévoir pour réaliser ce but.

25. Le bilan peu brillant de cette année présente cependant un sujet de satisfaction profonde, qui est le changement radical de la politique du nouveau Gouvernement portugais à l'égard de ses territoires d'outre-mer. La douloureuse affaire relative à la Guinée-Bissau a trouvé, comme nous venons de le voir, une solution heureuse. Par ailleurs, Lisbonne a accéléré les négociations avec les mouvements de libération dans les autres territoires, négociations qui, déjà, ont abouti à la conclusion de certains accords.

26. Malheureusement, des développements aussi favorables ne sont pas encore en vue en Afrique du Sud, en Rhodésie et en Namibie, et ces régions resteront sans doute les dernières de la planète à souffrir ouvertement d'une politique de racisme. Il faut espérer que la sagesse des hommes, de tous les hommes, saura enfin mettre un terme à cette souffrance.

27. Deux pays européens, le Portugal et la Grèce, s'apprentent à rejoindre la famille des pays démocratiques. Pour moi, il s'agit là également d'un élément positif d'une grande importance, que je m'en voudrais de ne pas saluer chaleureusement du haut de cette tribune.

28. Parallèlement, se poursuit l'évolution, certes difficile, des neuf pays de la Communauté européenne vers une union économique et politique, évolution dont je ne saurais nier la complexité, mais qui trouve un ressort perpétuel dans la résolution de ses promoteurs, dans l'originalité de son devenir et la richesse de ses promesses.

29. Car, comme l'a souligné l'autre jour avec tant d'éloquence le Président en exercice du Conseil de la Communauté, M. Sauvagnargues [2238^e séance], cette communauté sera à la fois — et ceci tant à l'intérieur qu'à l'extérieur — un garant précieux de paix et de justice et un facteur puissant de progrès et de coopération. Consciente de la dignité à laquelle aspirent tous les peuples, sensible aux besoins surtout des plus démunis, elle se fait un devoir de contribuer de façon substantielle à la création d'un ordre mondial plus juste, mieux équilibré et susceptible de relever les multiples défis qui nous menacent tous, en prenant en considération de façon réaliste toutes les données et toutes les ressources qui conditionnent notre survie commune au-delà du court terme.

30. C'est dans l'optique d'une concertation et d'une collaboration universelle plus efficace que les Neuf, comme on les appelle, sollicitent l'octroi à la Communauté du statut d'observateur auprès de cette organisation.

31. Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis que les Nations Unies ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui est la charte fondamentale pour la sauvegarde de la dignité humaine. A cet égard, je partage pleinement les idées exprimées

à cette tribune par le Ministre des affaires étrangères de Belgique [2244^e séance] et par d'autres collègues.

32. Nous sommes alarmés par les rapports fréquents qui relatent des cas récents d'emploi de la torture, de détentions arbitraires ou d'autres traitements dégradants, et nous appuyons pleinement tous les efforts qui sont entrepris en vue de la condamnation et de l'élimination de tels procédés condamnables. C'est dans des cas de conflits armés que, le plus souvent, les droits de l'homme sont méconnus et que les populations sont soumises à de grands risques. Cependant, et hélas de plus en plus fréquemment, on constate qu'en temps de paix aussi, des injustices pareilles se produisent pour la défense de prétendus "intérêts ou idéaux supérieurs". Puissent enfin les responsables de tous les pays comprendre qu'aucune considération idéologique ne saurait justifier le recours à la torture et que ceux qui s'en servent se déshonorent et méritent d'être mis au ban de l'humanité. La prise d'otages innocents et étrangers à tout conflit ne peut jamais et en nul endroit être justifiée. D'ailleurs, disons-le, ceux qui se livrent encore à ces actes abominables et lâches ne se réclament plus d'une idéologie ou d'une cause populaire, mais relèvent quasi exclusivement de la criminalité de droit commun. Si notre collaboration au sein des Nations Unies doit avoir un sens, tous les Etats Membres réunis ici, sans exception aucune, doivent se mettre d'accord pour en finir au plus vite avec ce que l'on appelle le gangstérisme international.

33. De nos jours, les problèmes économiques et sociaux revêtent une importance toujours croissante tant sur le plan national que sur le plan international, les difficultés économiques étant, comme nous le savons tous, les plus souvent génératrices des tensions politiques. Il est dès lors naturel que les organisations internationales, et spécialement les Nations Unies, se préoccupent bien davantage de ces questions.

34. La situation économique mondiale a empiré au cours de l'année passée en raison d'une inflation accrue, d'une pénurie de certains produits de base, et de changements importants dans les balances commerciales ainsi que dans les balances de paiement. Il est symptomatique que la croissance économique soit devenue négative dans plusieurs pays industrialisés mêmes qui doivent faire face à des déficits de balance des paiements très élevés. En réaction, trop de pays ont eu le réflexe de protéger leurs intérêts nationaux immédiats sans prendre aucunement en considération les besoins des voisins : il pourrait s'ensuivre une crise économique de grande dimension. La coopération internationale n'a vraiment jamais été aussi nécessaire que maintenant, car l'interdépendance est telle aujourd'hui qu'aucun pays, fût-il le plus riche, ne serait à l'abri d'une crise mondiale.

35. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a jeté une lumière nouvelle sur ces grands problèmes économiques et sociaux qui se sont accumulés depuis plusieurs années. Elle a permis d'y voir un peu plus clair en ce qui concerne les ressources renouvelables et non renouvelables de la terre.

36. L'année écoulée a montré cependant que le système économique mondial n'est pas en mesure d'absorber trop de mouvements brusques, tel un

quadruplement du prix d'une matière première — voir le pétrole — en un an. Si l'on va trop loin ou trop vite dans des secteurs isolés sans tenir compte de l'ensemble, on risque de provoquer des cassures ou des réactions violentes nuisibles à tous — je le souligne : à tous.

37. Les pays industrialisés n'ont sans doute pas apporté, dans le passé, toute l'aide qu'ils auraient pu et qu'ils auraient dû fournir aux pays pauvres, et l'on peut légitimement leur demander un effort supplémentaire. Cela comporte cependant la nécessité évidente que leur propre économie ne soit pas mise en péril par des hausses intempestives de produits de base indispensables.

38. Par ailleurs, il me semble essentiel que tous les pays concernés réalisent clairement que si le monde entré dans une crise économique et financière à la suite, par exemple, de nouvelles hausses exagérées sur un produit aussi essentiel que le pétrole, les superpuissances, elles, seraient les premières à sortir de pareilles crises, et encore économiquement et politiquement renforcées, alors que les pays industrialisés de moindre importance, tout comme les pays en développement, en supporteraient tout le poids.

39. Quant au Programme spécial initié par le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)] en vue de fournir des secours d'urgence aux pays en développement les plus sérieusement affectés par les récents mouvements de prix internationaux, la Communauté européenne s'apprête à y verser une contribution concrète et importante. Pour que cette opération connaisse un succès réel, il importe que tous les pays donateurs potentiels, à l'Est aussi bien qu'à l'Ouest, ainsi que les pays riches en matières premières, concèdent le plus rapidement possible un effort d'aide exceptionnelle et universelle.

40. Parmi les problèmes majeurs, il faut encore citer, hélas, la famine dans certaines régions africaines et asiatiques. Ce sera une des tâches principales de la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation, qui se tiendra à Rome en novembre de cette année, d'examiner à fond ce problème et de recommander des mesures à moyen et à long terme afin de prévenir à l'avenir des pénuries de toutes sortes, et notamment d'engrais. Ceci dit, il ne faut pas perdre de vue les nécessités à court terme afin de prévoir une alimentation suffisante pour les pays qui en ont un besoin urgent. Les pays situés dans la zone de sécheresse en Afrique sont parmi ceux qui se trouvent dans la situation la plus difficile.

41. Par ailleurs, la Conférence mondiale sur la population qui s'est tenue il y a quelques semaines à Bucarest a attiré l'attention mondiale sur l'importance toujours croissante que revêtent les problèmes de la population terrestre. Il va sans dire que l'on ne pouvait pas s'attendre à des conclusions définitives dans un domaine aussi vaste et complexe. Le Plan d'action mondial sur la population qui a été adopté par la Conférence¹ ne définit, par la force des choses, que certaines directives générales.

42. Eu égard à la baisse sensible du taux de natalité dans la plupart des pays industrialisés, il est fort possible que ceux-ci auront à faire face bientôt à un sérieux problème de dépopulation. Ceci est le cas,

notamment, de mon pays, où un certain équilibre n'est sauvegardé que grâce aux mouvements migratoires. Par contre, beaucoup de pays en développement connaissent un taux d'accroissement élevé, avec en même temps un potentiel économique et géographique important. Une telle situation pose sans doute des problèmes, mais des problèmes stimulants aux solutions prometteuses. En revanche, il serait absurde de prétendre qu'un pays surpeuplé mais aux ressources faibles puisse assurer son développement malgré un taux de natalité élevé.

43. Il en résulte qu'un plan d'action mondial sur la population ne saurait être uniforme; il ne s'agit ni de réduire partout et à tout prix le nombre d'être humains, ni au contraire de croire que plus il y aurait d'hommes, plus il y aurait de puissance, voire de richesse. Le but principal de ce plan d'action mondial doit être de permettre une meilleure adéquation des ressources disponibles à ceux qui en sont ou en seront les utilisateurs.

44. L'année prochaine, nous aurons l'occasion de célébrer le trentième anniversaire de la création des Nations Unies. Notre organisation mondiale a été le fruit des aspirations d'une humanité qui avait souffert terriblement des affres d'une guerre dévastatrice et qui mettait ses espoirs dans la réalisation d'un monde pacifique permettant à tous les Etats de collaborer pleinement afin d'assurer une vie meilleure à tous les peuples. Au cours de cette période, les objectifs fondamentaux ancrés dans la Charte ont subi avec succès l'épreuve du temps et toute l'œuvre de coopération internationale qui en est résultée continuera à constituer un cadre indispensable et une condition essentielle pour l'essor d'une véritable solidarité internationale.

45. Toutefois, il ne suffit pas d'appuyer les Nations Unies en paroles seulement. Nous devons apprendre à toujours mieux utiliser effectivement les vastes possibilités offertes par notre organisation et à les développer toujours davantage afin d'enrichir autant que possible notre héritage commun et, comme l'a dit ce matin, avec éloquence, mon collègue des Pays-Bas [2252^e séance], il nous faut mettre à profit, et plus pleinement que par le passé, les multiples possibilités de coopération internationale qui s'offrent dans le cadre de cette enceinte.

46. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg pour son importante allocution.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

47. M. ALMUFTI (Jordanie) [interprétation de l'arabe] : C'est pour moi un plaisir, au début de mon allocution devant la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, de me joindre à ceux qui m'ont précédé et de présenter mes sincères et profondes félicitations au président Abdelaziz Bouteflika pour son élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session. Votre élection, Monsieur le Président, est un hommage à vos réalisations et à votre lutte. C'est également un hommage à la lutte du peuple frère de l'Algérie.

48. Je voudrais, dès l'abord, présenter mes très sincères félicitations et souhaiter une fraternelle bienvenue aux trois nouveaux Etats qui viennent d'être admis dans notre famille internationale, à savoir le Bangladesh, la Guinée-Bissau et la Grenade. L'admission des deux derniers Etats dans la famille des Nations Unies est une nouvelle preuve du crépuscule de l'ère du colonialisme et de son éclipse dans des territoires qui, pendant de longs siècles, ont subi son joug. C'est aussi le prélude d'une nouvelle ère de liberté et de dignité humaine.

49. A cet égard, mon gouvernement, tout en reconnaissant avec satisfaction la sagesse et la clairvoyance dont a témoigné le nouveau Gouvernement éclairé du Portugal dans sa politique à l'égard du problème du colonialisme, exprime en toute sincérité l'espoir que le Portugal va poursuivre sa politique de décolonisation dans les autres territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et à la libération, je veux dire le Mozambique et l'Angola.

50. Un coup d'œil rapide sur l'ordre du jour de la présente session, lequel comporte plus de 100 points, nous donne une idée claire des perspectives complètes et étendues qui aujourd'hui constituent les travaux — en fait le défi permanent — constants de cette organisation.

51. A notre ordre du jour, figurent certaines questions qui, d'une année à l'autre, sont devenues une sorte d'héritage, soit en raison de leur importance et de leur nature permanente, soit, dans de nombreux cas, en raison de l'incapacité des Nations Unies à leur trouver des solutions appropriées et efficaces, en dépit des résolutions pertinentes adoptées à cet égard et qui ont exprimé la volonté de la communauté internationale dans sa majorité absolue.

52. Nous trouvons également à l'ordre du jour, ainsi que dans le précieux rapport sur l'activité de l'Organisation du Secrétaire général [A/9601 et Add.1] des points d'une importance et d'une gravité considérables. Ces points constituent des jalons significatifs sur notre route; je dirai même qu'ils se trouvent placés à une croisée des chemins décisive. Il nous appartient de leur accorder avec la plus grande urgence le maximum d'attention avant qu'ils ne se détériorent et qu'il ne devienne impossible de leur apporter des solutions.

53. Je voudrais me référer ici à ce que nous dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport à propos de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue au printemps dernier pour discuter de la situation des matières premières et du développement [voir A/9601/Add.1, sect. V]. Ces questions, estimons-nous, incarnent en soi les grands problèmes économiques et sociaux qui se posent à notre communauté internationale contemporaine.

54. Il est devenu aussi tout à fait évident que le monde connaît aujourd'hui des crises économiques aiguës et des troubles sociaux qui ne constituent pas des faits isolés ou imprévisibles, ou ne se limitent pas à un pays ou à une région déterminée, mais plutôt qui représentent une dégradation rapide dont le résultat inévitable serait de miner toute la structure économique et sociale du monde dans son ensemble. Ils sont le résultat de facteurs divers comportant notam-

ment une explosion démographique en de nombreuses parties du monde, explosion qui ne semble se prêter à aucun contrôle, comme nous l'avons vu lors de la Conférence mondiale sur la population qui s'est tenue à Bucarest au cours de l'été dernier.

55. Il y a également la pénurie accélérée et le gaspillage des matières premières limitées du monde dérivant d'une révolution inexorable de la consommation, en particulier dans les pays développés, sans qu'il soit tenu compte des droits et des besoins des générations futures.

56. Il y a également la révolution des espérances toujours croissantes et qui se répandent à travers le monde, conséquence d'un progrès constant et d'un éveil de la conscience sans précédent dans l'histoire de la race humaine. Tandis que la Conférence mondiale sur la population traitait d'un important aspect de la situation économique internationale actuelle, la Jordanie attend avec le plus grand intérêt la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation qui doit se tenir à Rome en novembre prochain. Nous espérons que cette conférence réussira à élaborer une politique alimentaire mondiale qui garantira une production alimentaire accrue, une distribution équitable et posera les bases saines d'un système de sécurité alimentaire mondial.

57. Enfin, et ce n'est pas le moindre des problèmes, existe l'écart profond et qui va s'élargissant entre Etats développés et Etats en développement, entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, et dont les chances de rattraper le progrès sont rendues plus coûteuses et plus difficiles par suite d'une inflation qui les oblige à payer à des prix ne répondant pas à leur propre condition les marchandises qu'ils doivent importer. C'est là plutôt une conséquence des convulsions économiques et sociales dans les Etats et les sociétés plus avancés.

58. Tous ces problèmes vitaux ont été discutés d'une manière approfondie au cours de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et je ne me propose pas, à cette tribune, de les analyser ou de passer jugement à leur égard. Toutefois, je suis obligé d'en parler pour deux raisons.

59. Tout d'abord, parce que la situation économique actuelle dans le monde a un grand impact dans la vie même de centaines de millions d'humains, notamment dans les pays en développement. De plus, le monde est aujourd'hui devenu si interdépendant que si l'un de ses membres est frappé, tous les autres seront également touchés, non dans un seul domaine de la vie mais sous de nombreux aspects.

60. En deuxième lieu, il existe des tentatives continues et injustes d'interpréter la crise mondiale actuelle en en rejetant les responsabilités sur un groupe de pays en développement que la nature a dotés de l'une des principales matières premières, je veux dire le pétrole, alors qu'à une certaine phase du progrès technique le pétrole joue un rôle important, sinon essentiel. Nous avons cependant le droit de nous demander — et je dirai en passant que la Jordanie n'est pas un pays producteur de pétrole — si l'inflation qui menace l'économie de chaque pays du monde date d'aujourd'hui ou même d'un passé récent, comme le prétendent ceux qui voudraient la lier à la hausse des prix du pétrole au cours de l'année

passée. Ne nous rendons-nous pas plutôt compte que l'inflation galopante qui échappe de plus en plus à tout contrôle est la conséquence d'années de convulsions économiques et sociales dans les pays développés du monde ?

61. Tous les Etats, grands et petits, riches et pauvres, se préoccupent de contrôler l'inflation qui s'aggrave chaque jour, parce qu'un système stable, raisonnable et équilibré est la condition indispensable de la préservation de la stabilité et de la confiance qui sont les bases mêmes de tout ordre économique et politique mondial sain. Cela ne saurait se faire que par le dialogue discret et par l'appréciation objective dans la recherche de solutions appropriées.

62. Le fait de détourner l'attention des causes véritables de l'instabilité de l'ordre économique mondial ou de se livrer à des tentatives de trouver au malaise mondial actuel un prétendu bouc émissaire ne servirait les intérêts de personne, mais au contraire ne ferait qu'accroître la dégradation de la situation.

63. Le Gouvernement jordanien enregistre en l'appréciant grandement l'initiative prise par les pays producteurs de pétrole de créer des fonds et programmes spéciaux de développement pour aider les pays en développement du tiers monde à supporter le fardeau du présent et à envisager un meilleur avenir. Nous espérons que les bonnes intentions seront liées à une application rapide et pratique parce que, comme l'expérience des pays développés dans la mise en œuvre des programmes d'assistance nous l'a appris, la bureaucratie dresse souvent des obstacles insurmontables devant les besoins des peuples et leurs aspirations à une vie meilleure.

64. Nous sommes également convaincus que les peuples du tiers monde, y compris les 130 millions d'âmes de la nation arabe, auront une part équitable dans tous les programmes d'investissement et d'assistance que les Etats disposant des devises nécessaires se proposent d'établir, afin que chaque partie de notre monde devienne un facteur actif et positif dans notre économie mondiale et non point un fardeau pour elle.

65. C'est cela qui, en même temps, éliminera le mythe selon lequel il y a des "fonds sans peuples" et des "peuples sans fonds". La nation arabe, en association avec les peuples du tiers monde, est en mesure d'investir une proportion importante de tous les excédents dont elle peut disposer, dans son propre intérêt comme dans celui de l'économie mondiale dans son ensemble.

66. Un développement économique et des échanges internationaux sains présupposent l'existence d'un ordre international fondé sur la justice, dans chaque partie du globe. Les peuples ne sauraient penser en fonction des préceptes de la vie normale auxquels nous aspirons tous et dont nous parlons beaucoup, tant qu'ils sont privés des éléments de paix et de sécurité nationale pour leur population ou leur patrie. A ceci il y a lieu d'ajouter que certains peuples sont l'objet d'une discrimination raciale qui est contraire à toutes les valeurs du monde civilisé et constitue une tache d'opprobre pour les pays ou les peuples qui se permettent de pratiquer cette discrimination.

67. Je souligne ce point de vue, parce que je représente un pays qui fait partie intégrante de la partie la plus importante de la terre arabe qui a eu à souffrir

de l'agression contre la paix, la sécurité et l'intégrité de son territoire. La Jordanie a eu grandement à souffrir d'une telle agression.

68. L'ordre du jour de cette session comporte plusieurs questions ayant trait au Moyen-Orient qui, dans leur essence et dans leur réalité, découlent d'un seul problème fondamental, à savoir l'agression sioniste en Palestine et le prolongement de cette agression au cours des 25 dernières années, de façon à étendre celle-ci à des territoires et à des peuples des pays arabes voisins.

69. Nous trouvons par exemple le point 38 de l'ordre du jour qui a trait à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Je ne pense pas que quiconque puisse me contredire lorsque je déclare que c'est l'une des questions les plus anciennes, sinon la plus ancienne dans l'histoire des Nations Unies. Ce qui est tragique, c'est que ce point concerne le sort d'un million et demi d'êtres humains qui continuent à connaître une vie de désespoir, de privations et de souffrances physiques aussi bien que morales, en raison de leur expulsion forcée de leur pays, depuis 1948.

70. L'Assemblée générale a également reçu, au titre de ce point, le rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine qui, au début des années 1950 et en coopération avec toutes les parties intéressées, s'est efforcée de parvenir à une solution juste et durable de la question de Palestine, sur la base de la mise en œuvre de toutes les dispositions des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à cet égard. Toutes les parties intéressées, y compris Israël, sont parvenues à un accord et ont apposé leur signature à ce que l'on appelle le Protocole de Lausanne. Mais Israël n'avait pas plutôt signé cet instrument qu'il s'est rétracté et a refusé de le ratifier. Ainsi, une occasion historique a été perdue pour mettre un terme définitif à ce conflit, plongeant de ce fait toutes les parties intéressées dans les guerres et les tragédies qui ont marqué les 25 dernières années.

71. A l'ordre du jour figure également le point 40 qui a trait aux pratiques israéliennes affectant, depuis 1967, les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Israël viole les droits de l'homme et adopte des mesures tendant à modifier le caractère, le visage et l'histoire même des terres qu'il occupe; et tandis que persistent les violations des droits de l'homme que notre monde contemporain admet sans honte, quels que soient les mensonges et les excuses au nom desquels elles sont perpétrées, il existe de même, par ailleurs, des violations des droits de l'humanité. Celles-ci trouvent leur reflet dans les spoliations auxquelles se livre Israël à l'égard d'une civilisation dont l'existence remonte à environ 2 000 ans. Nous avons comme exemple la Ville Sainte de Jérusalem dont l'héritage historique, architectural, religieux et culturel est victime de la destruction, de la mutilation et de la déformation, sans égard à la sainteté de son caractère, à sa majesté et à sa vocation éternelle. Le fait que Jérusalem est le symbole des aspirations spirituelles les plus élevées de l'humanité ne lui a pas épargné une brutale métamorphose.

72. L'ordre du jour de l'Assemblée comprend également une question importante intitulée "La situa-

tion au Moyen-Orient" [point 109]. C'est simplement une allusion au fait qu'Israël, qui a lancé en 1967 une agression globale contre trois Etats arabes, à savoir la Jordanie, la Syrie et l'Egypte, persiste dans cette agression en maintenant son occupation de vastes superficies de territoires arabes. Bien que la guerre d'octobre 1973 soit venue rappeler à Israël que son agression expansionniste et l'usurpation d'autres territoires voisins ne pouvaient conduire qu'à une explosion, Israël, une fois de plus, est revenu à son attitude ancienne. Israël a déclaré au monde qu'il était résolu à conserver telle ou telle partie des territoires arabes occupés; qu'il était prêt à se retirer, ici ou là, d'une petite partie de territoire, se réservant une option sur telles parties de notre territoire et sur les droits qu'il n'entendait pas abandonner, sans manifester la moindre inquiétude qu'une telle attitude anéantirait toutes possibilités d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient, en conformité des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

73. Un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire nous dévoile clairement que ce qui est intervenu en 1967 était fonction d'un plan prémédité. Si quelqu'un éprouve à cet égard un doute quelconque, il n'a qu'à considérer comment Israël a appliqué ce plan lorsque, après avoir occupé Jérusalem, la rive occidentale du Jourdain et Gaza, il a continué à annexer ces territoires. Il n'est que de voir comment, aujourd'hui, Israël refuse de se retirer de ces territoires occupés, en dépit du fait que les Etats arabes directement intéressés se sont engagés, en termes non équivoques et catégoriques, à accepter la paix dans le cadre des dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et de la résolution subséquente 338 (1973). Quelle excuse reste-t-il encore à Israël dans son refus de renoncer aux territoires qu'il a occupés par la force des armes en 1967 ?

74. L'ordre du jour comprend également une question intitulée "Question de Palestine" [point 108]. Comme ce titre l'indique, il est clair qu'il s'agit là d'une initiative visant à redonner à ce problème ses vraies dimensions, après qu'il eut été passé sous silence pendant plus de 20 ans. Durant toute ces années, toute discussion du problème se limitait à des questions subsidiaires telles que le paragraphe 11 de la résolution 194 (III) adoptée par l'Assemblée générale en 1948, affirmant le droit des Palestiniens à rentrer dans leurs foyers et à recouvrer leurs biens et décidant que des indemnités devaient être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décidaient de ne pas retourner dans leurs foyers. Je ne crois pas utile de rappeler à l'Assemblée générale que ladite résolution, de même que beaucoup d'autres, est demeurée lettre morte et disparaît sous une épaisse couche de poussière et d'indifférence, parce que Israël l'a voulu ainsi. L'Assemblée générale est demeurée impuissante et paralysée devant une telle situation.

75. Les points de l'ordre du jour dont je viens de faire état seront examinés en détail lorsqu'ils viendront en discussion. Mais j'estime qu'il est de mon devoir, dans le cadre de ce débat général, de définir aussi clairement que possible la position de la Jordanie concernant cette question.

76. En premier lieu, la Jordanie appuie sans réserve, comme tous les autres Etats frères arabes — et en

vérité tous les Etats du monde qui se sont engagés à appuyer le droit et la justice — le rétablissement total du droit du peuple palestinien.

77. En second lieu, les droits du peuple palestinien ont été violés de la façon la plus flagrante depuis 1948, lorsque la plupart des Palestiniens ont été expulsés de force de leurs territoires et de leur patrie. De plus, les droits du peuple palestinien ont été à nouveau foulés au pied depuis 1967 lorsqu'Israël a occupé de vastes superficies des territoires arabes dans lesquels vivent plus d'un million d'habitants. Il est tout à fait évident que ces droits du peuple palestinien ne peuvent être rétablis que sur son propre sol et dans sa propre patrie, conformément à la Charte et aux résolutions des Nations Unies, en permettant à ce peuple de retourner dans sa patrie et en mettant fin à l'occupation.

78. En troisième lieu, le devoir essentiel de la Jordanie du point de vue directement historique national et moral est de faire tout ce qui est en son pouvoir en liaison avec les autres Etats arabes, afin que soient rendus les territoires occupés à la suite de la grave défaite subie par les Etats arabes en 1967. Ce devoir découle de l'engagement national de la Jordanie ainsi que des relations particulières qui l'identifient avec les espoirs et les aspirations du peuple palestinien.

79. Il faudrait rappeler qu'à la suite de la catastrophe qui s'est abattue sur le peuple palestinien en 1948 et qui a eu pour conséquence la perte des quatre cinquièmes de sa patrie, une unification volontaire s'est établie entre la Cisjordanie et la Transjordanie dans le cadre du Royaume hachémite de Jordanie. Cette unification est demeurée et s'est renforcée jusqu'en 1967, date à laquelle Israël a réussi à occuper toute la rive occidentale en même temps qu'il occupait d'autres territoires arabes.

80. La Jordanie poursuivra ses efforts en vue d'amener le retrait israélien total, afin de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination sur son propre sol. C'est une attitude que la Jordanie partage avec tous les autres Etats arabes.

81. Je voudrais souligner ici que le seul obstacle qui empêche le peuple palestinien d'exercer ses droits est l'occupation israélienne et l'obstination d'Israël dans son refus d'appliquer les principes et les résolutions des Nations Unies.

82. Proche de notre région se trouve l'île de Chypre, occupée par ses deux communautés, grecque et turque, et notre peuple est attaché par de solides liens d'amitié fraternelle à ces anciennes et vaillantes populations. Notre peuple a été profondément affecté, comme l'ont été d'autres peuples, par la catastrophe nationale qui a affligé cette petite île si belle. Mon gouvernement a été profondément affecté par le sort de tous les innocents qui, dans ces deux communautés, ont perdu la vie. La Jordanie exprime également ses profonds regrets pour la destruction de la structure économique de l'île. Nous espérons ardemment que la communauté internationale, après le rétablissement de la paix et de la bonne entente à Chypre, offrira toute l'aide nécessaire pour permettre à ce pays de reconstruire son économie détruite.

83. L'explosion de la situation à Chypre, bien que sa cause immédiate soit imputable aux fautes commises

par une poignée de personnes qui n'ont pas pesé les conséquences de leurs actes, ne donne pas moins la preuve que le fait de dormir dans des situations de crises et de laisser le feu couver sous la cendre, ainsi que le fait de ne pas prendre de sérieuses initiatives pour régler ces dangereuses situations profondément enracinées — comme c'était le cas à Chypre — sont des politiques myopes et pleines de dangers. Le temps, loin de régler les conflits, ne peut que les aggraver. Il est à espérer que les tragiques événements de Chypre serviront de leçon à ceux qui se contentent de laisser des situations explosives sans solution — comme c'est le cas au Moyen-Orient — par courte vue ou manque de volonté, ou les deux à la fois.

84. Il est bien évident que la Jordanie donne son appui au maintien de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre. Nous croyons également que cette position doit se fonder sur la paix et la sécurité des communautés grecque et turque. Nous espérons que les dirigeants des deux communautés parviendront à un accord qui garantira cette paix et cette sécurité, sans permettre aux intérêts étrangers divergents de s'ingérer et d'entraver la réalisation d'un tel accord.

85. La Jordanie a observé avec une profonde satisfaction la poursuite de la politique de détente qui a été le thème central de la discussion lors de la vingt-huitième session. Je désire souligner en particulier l'attitude de détente manifestée par les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, dans leurs efforts de limitation des armes stratégiques. Toutefois, il y a comme le Secrétaire général l'a fait remarquer [A/9601/Add.1, sect. X], un danger plus grand encore résultant de l'extension croissante des possibilités nucléaires chez un nombre toujours plus grand d'Etats. Ce danger est particulièrement grave du fait que la différence entre des capacités atomiques à des fins pacifiques et à des fins militaires est infime. Il faut noter qu'il y a actuellement environ 12 Etats ayant la possibilité de devenir des Etats dotés d'armes nucléaires et qui n'ont pas encore signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], d'autres Etats l'ayant signé mais ne l'ayant pas encore ratifié. Ce nombre pourrait très bien se doubler au cours des prochaines années.

86. Il est du devoir des Nations Unies, et en particulier des superpuissances, de tout faire en leur pouvoir — et de le faire avant qu'il ne soit trop tard — pour établir un système ferme et efficace en vue d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Ce but ne peut être atteint que sur la base d'une égalité de traitement pour tous les Etats dans chaque région. Si un Etat est autorisé, soit par le silence des autres, soit par tolérance, à acquérir des armes nucléaires, il devient impossible de persuader les autres Etats de la région qui sentent cette puissance terrible suspendue au-dessus de leur tête, de s'abstenir d'acquérir ces armes au fur et à mesure que le temps passe. C'est là que réside le danger pour la paix du monde dans son ensemble.

87. La Jordanie donne son plein appui aux propositions tendant à déclarer zones dénucléarisées les régions du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, comme ce fut le cas en Amérique latine, et approuve l'intérêt

croissant accordé aux propositions visant à déclarer également zone dénucléarisée le continent. Cet objectif ne peut devenir plausible et n'a de sérieuses chances d'être atteint que si chacun des Etats des régions intéressées y adhère, sans exception.

88. Le monde traverse aujourd'hui une des plus périlleuses périodes de l'histoire de la race humaine. D'un côté, cette période comporte de grands espoirs pour le progrès de l'humanité, de l'autre, elle est chargée de dangers sans précédent du fait de son grand potentiel de destruction. Dans de nombreux milieux on éprouve le sentiment croissant d'une tragédie inévitable. Cependant, nous ne devons pas nous laisser aller à un tel pessimisme, car la bonne volonté et un jugement sain dépourvu d'égoïsme devraient nous permettre de traiter et de résoudre avec succès tous les problèmes qui nous semblent aujourd'hui difficiles ou impossibles à résoudre.

89. La Jordanie, en tant que partie intégrante du monde arabe, croit que le moment est venu pour le Moyen-Orient d'aller de l'avant, avec toutes les ressources en hommes et en matériel dont il dispose, dans un mouvement de renaissance qui non seulement ressusciterait son propre héritage culturel immense — c'est le berceau de la civilisation — mais qui contribuerait également à l'enrichissement de la civilisation et de la culture contemporaine.

90. Notre nation est résolue à devenir, la main dans la main avec les autres peuples du monde, une force positive pour forger le présent et l'avenir. Elle ne tolérera pas une situation dans laquelle les causes qu'elle défend ne resteraient que des points obscurs et répétés de l'ordre du jour de chaque session de l'Assemblée générale.

91. Les capacités de notre nation sont encore dispersées ou paralysées par suite des agressions et des exigences illimitées et déraisonnables dont elle est l'objet. Ces agressions et ces exigences sont uniques, du fait qu'elles sont contraires aux aspirations de tous les peuples vers la liberté, le progrès, la collaboration et une coopération internationale illimitée. Par conséquent, il incombe aux Nations Unies non seulement de soutenir la cause du droit et de la justice, mais également de déployer tous leurs efforts afin qu'il soit possible au Moyen-Orient de devenir une zone de paix, de progrès et de justice, pour le bien de notre région elle-même et du monde en général.

92. M. CISSOKO (Guinée) : L'évolution récente de la situation internationale a suscité des espoirs. Les accords de paix et de coopération intervenus dans les régions tendues du monde, l'instauration du dialogue pour plus d'égalité et de justice dans les rapports commerciaux et de coopération entre pays nantis et pays en développement par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et le développement, la victoire des forces progressistes dans certaines parties du monde, comme le mouvement du 25 avril dernier au Portugal, victoire du peuple portugais sur le fascisme, les accords de séparation des forces en présence sur le Sinaï et le Golan pour une approche du règlement pacifique de la crise au Moyen-Orient, sont autant d'événements qui marquent une étape importante dans la lutte de libération des peuples.

93. Cependant, si nous nous félicitons de ce progrès accompli, il nous faut reconnaître que bien des foyers de tensions subsistent encore.

94. Au Proche-Orient, les accords de dégagement qui lient les parties ne touchent nullement le fond du problème et nous sommes encore loin d'entrevoir une paix juste et durable dans cette région. Là, toute solution de paix qui ne tiendrait pas compte du sort du peuple palestinien qu'il faut rétablir dans ses droits ne répondrait pas aux données mêmes du problème fondamental qui se pose dans la région.

95. Lorsque nous citons la Palestine, nous ne pensons guère à un leitmotiv que les vicissitudes de l'histoire ont consacré et rendu fâcheusement célèbre, car nos cœurs et notre adhésion, notre respect et notre soutien inconditionnel vont droit à ce peuple de martyrs, victime d'oppression, de spoliation, ce peuple auquel on veut dénier toute raison de vivre.

96. En Méditerranée, c'est Chypre qui a été le théâtre d'une confrontation sanglante. Comme nous l'avons dit ici et ailleurs, les affaires intérieures de chaque pays doivent être réglées par son peuple sans ingérence étrangère aucune. Ce principe doit prévaloir dans la solution du drame que vit Chypre.

97. Le Sud-Est asiatique reste toujours une source de préoccupation pour la communauté internationale. Les droits élémentaires et inaliénables des peuples y sont présentés comme un objet de tractations et de marchandages et les chances de paix continuent d'y être compromises.

98. L'opposition obstinée des régimes de Phnom Penh et de Saïgon face aux forces de libération nous éloigne, il est regrettable de le dire, de tout optimisme. Ceux qui soutiennent Lon Nol rendraient le plus grand service au Cambodge en cessant toute aide à ce régime qui a donné suffisamment de preuves de son impopularité, et en reconnaissant, comme seul gouvernement légitime, celui du prince Norodom Sihanouk.

99. Au Viet Nam, la situation demeure critique et requiert de toute urgence une solution avant qu'il ne soit trop tard. Les espoirs qu'avaient suscités les accords de Paris s'évanouissent chaque jour qui passe, face aux violations brutales et répétées des clauses de ces accords par le régime de Saïgon, que l'on continue de soutenir et de renforcer contre les forces de libération.

100. Dans la péninsule coréenne, comme il a été dit et réaffirmé par le peuple coréen lui-même, la réunification doit se faire dans l'indépendance, sans recours à aucune force ou ingérence extérieure. De ce fait, les Nations Unies se doivent de rappeler et de retirer toutes les troupes stationnées sous leur drapeau en Corée du Sud. Le maintien prolongé de ces troupes est contraire aux droits et aspirations du peuple coréen et ne contribue pas à la réconciliation de ce peuple et à l'unité nationale du pays.

101. Voilà des situations qui — pour ne citer que celles-là —, lourdes de conséquences, affectent dangereusement les perspectives de paix. Et la paix ne peut durer que si elle repose sur une base solide de justice, car sans justice, le monde peut être comparé à un monument édifié sur du sable qui s'écroulerait à la moindre fissure.

102. A ce stade des débats, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser nos vives félicitations pour votre brillante élection et vous exprimer la profonde satisfaction que nous ressentons à vous voir assumer ce poste élevé à cette session. Votre compétence, votre grande expérience, votre vaste connaissance des questions qui préoccupent aujourd'hui notre organisation, nous confirment dans notre foi que, sous votre présidence, la présente session sera couronnée de succès.

103. Je m'en voudrais de ne pas rendre ici un hommage mérité au Président de la vingt-huitième session, M. Leopoldo Benites, de l'Equateur, qui s'est acquitté de ses fonctions avec autorité, compétence, dévouement, et un sens très élevé des responsabilités.

104. Nous voudrions enfin saisir cette occasion pour renouveler au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, tous nos remerciements pour les efforts qu'il a déployés en si peu de temps au service de la compréhension entre les peuples, de la paix et de la justice dans le monde. Qu'il soit assuré de notre sympathie et de notre appui.

105. Il est tout naturel que nous nous félicitons de l'admission de la République populaire du Bangladesh et de la Grenade au sein de la famille des Nations Unies. La réalisation de leur indépendance et leur entrée aux Nations Unies représentent une nouvelle victoire des idéaux que défend notre organisation. C'est aussi la réaffirmation du droit des peuples à la libre détermination et à l'indépendance. Nous comptons sur une coopération et une collaboration étroites avec les délégations de ces deux pays.

106. Ma délégation ne saurait traduire avec la vigueur et les accents requis toute la satisfaction qu'elle éprouve devant l'entrée de la République sœur de Guinée-Bissau aux Nations Unies. Cet événement, mon peuple et mon gouvernement n'avaient cessé de l'appeler de leurs vœux les plus ardents depuis de nombreuses années en maintes enceintes, allant de l'Assemblée générale aux sessions et délibérations des organismes, forums, conférences et séminaires internationaux.

107. De tels sentiments sont inspirés par la communauté de destin et la solidarité agissante qui lient les peuples d'Afrique et au-delà, et par l'adhésion sans réserve du parti démocratique de Guinée et son appui irréversible et sincère aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

108. Ce faisant, je ne saurais dissimuler l'émotion profonde qui m'étreint en évoquant d'une part le bonheur sans mélange et la ferveur que nous vaut la consécration de la victoire du Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC), consécration universelle d'une indépendance qui, loin d'apparaître comme un geste de bonté, est plutôt la reconnaissance du droit qu'a conquis l'intrépide peuple de Guinée-Bissau à se joindre au concert des nations souveraines que constitue notre organisation, et de l'autre, notre gratitude à ceux qui, tout au long de ces efforts, ne nous ont guère ménagé leurs soutiens et encouragements.

109. L'indépendance de la Guinée-Bissau a été une réalisation dramatique dont la toile de fond fut tissée

d'un cortège de souffrances et d'épreuves, d'une effusion de sang pleine de sacrifices, que seuls un don de soi sans équivoque pour l'amour de la liberté, une ténacité et un courage hors du commun pouvaient autoriser. Et parmi ces martyrs de la cause sacrée, ces combattants vivants ou morts, se détache comme souvenir impérissable et source d'inspiration une figure éminente de la lutte mondiale pour l'émancipation des peuples, celle-là même que l'on a vue et entendue à toutes les rencontres internationales consacrées aux problèmes de l'Afrique et des opprimés, le nom d'un stratège incomparable, homme d'Etat aux hauteurs de vue rares et infatigables pèlerin de la paix, Amílcar Cabral, dont nous saluons pieusement la mémoire.

110. Les Nations Unies doivent à présent faire pour d'autres ce qu'elles ont accompli et ont le devoir de continuer à faire pour la Guinée-Bissau. Pour atteindre à l'universalité, l'Organisation a pour mission, but et obligation de mener une lutte permanente afin que les intérêts des Etats et des peuples restent inscrits à titre prioritaire à l'ordre du jour de tous les processus et facteurs impliquant une prise de décision.

111. L'évolution qui s'est produite au Portugal confirme, de toute évidence, et en elle-même, la justesse de la lutte et des guerres de libération nationale, de la continuation d'une pression sans relâche, sources de décence et de réalisme constructif capables de survivre aux nuits les plus longues.

112. Le processus déclenché par les mouvements de libération a ouvert dans l'histoire du Portugal un chapitre nouveau et une ère nouvelle, faits de dynamisme et insufflant au peuple et aux forces progressistes de ce pays, alliés naturels des peuples africains, le sens de l'histoire, le goût de la liberté retrouvée, de la dignité humaine reconquise et de la démocratie à préserver. Amílcar Cabral a eu raison de dire que c'est par la lutte de libération que les territoires africains sous domination portugaise, en se libérant, libéreraient le Portugal du fascisme.

113. L'expérience nous a appris que les mouvements de libération sont plus que prêts à assurer leurs responsabilités, surtout à un moment où la confiance et la bonne foi sont essentielles à un effort visant à mettre un terme à des siècles de colonisation, dont le seul constat est un catalogue de génocides, de crimes raffinés et commis de sang-froid.

114. S'il est vrai que le mouvement des forces armées et le peuple portugais, dans son ensemble, ont rejeté sans appel le fascisme, il est encore plus vrai qu'en organisant la résistance, en prenant les armes, les peuples des territoires sous domination portugaise ont indiqué sans ambiguïté au Portugal et au monde leur volonté irréductible d'en finir avec la servitude.

115. Pour préserver le sens des accords passés entre le Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO) et le Portugal, accords aux termes desquels le Gouvernement portugais s'engage solennellement à garantir la sécurité et l'intégrité territoriale du Mozambique pour conduire finalement celui-ci à l'indépendance le 25 juin 1975, il importe que la puissance garante et la communauté internationale aient toujours à l'esprit que les tenants de la colonisation, qui ont été à la base du terrorisme que nous avons eu à déplorer à Lourenço Marques et dans les autres

grandes agglomérations urbaines du pays, n'hésiteraient pas, si l'occasion s'en présentait, à tenter de refaire ce dont l'Afrique a souffert en 1960 et en 1962 dans deux de ses pays, pendant ou après la libération. En effet, la protection et les complicités dont jouissent ces nostalgiques dans les milieux influents et bien connus de Salisbury et Pretoria ne sont point pour nous rassurer.

116. Pour le Mozambique, l'Angola, les îles du Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe, il n'y a qu'une réalité qui vaille : l'indépendance totale et immédiate. Comme l'a si bien dit le président Ahmed Sékou Touré : "La liberté ne se marchande pas. Elle constitue un droit." L'indépendance n'aura pas été donnée à ces peuples; ils l'auront conquise.

117. Il est indéniable que si l'action des jeunes officiers a permis de réaliser au Portugal la légitime aspiration du peuple à balayer le fascisme, la droite portugaise, par des manœuvres subtiles, entend compromettre, au moins partiellement, la victoire du peuple portugais, conséquence de la victoire des peuples d'Afrique sur le terrain. Dans la nouvelle situation créée, nous savons que le peuple portugais s'organise dans ses partis politiques et s'est engagé dans un processus qui contient dans son développement la démocratie concrète.

118. Nous réaffirmons que la phase actuelle de succès de la lutte anticoloniale — et nous voulons qu'il en soit ainsi, décidés que nous sommes à y contribuer par tous les moyens, comme nous l'avons toujours fait — marque ce que l'on peut appeler sans emphase le début de la fin. Nous l'avons considérée comme une offensive, un mouvement unique, mené sur un seul front où tout succès ou toute percée dans un secteur conduit à des succès et à des victoires dans d'autres secteurs. La paix et la liberté ne peuvent être des valeurs isolées. C'est pourquoi nous ne devons pas permettre que se crée une situation dans laquelle il y a progrès d'un côté et stagnation ailleurs. Il importe par conséquent, après un changement radical intervenu dans ce qui fut les colonies portugaises, que nos capacités collectives se tournent avec plus de conviction et de volonté politique vers le Zimbabwe, la Namibie et l'apartheid en Afrique du Sud, où l'impérialisme international, découvrant chaque jour davantage l'immensité des ressources naturelles et des potentialités que recèlent ces territoires, préconise un crime de génocide plus généralisé, réduisant ce qui resterait des peuples africains à l'état d'êtres marginaux sans droits.

119. L'Afrique ne serait pas surprise si demain, suivant les pôles d'intérêt tels que ceux-ci se lisent sur la carte géopolitique de l'exploitation en Afrique australe, une balkanisation systématique de cette région était entreprise au moment précis où le Mozambique et l'Angola doivent accéder à l'indépendance.

120. Nous ne sommes que trop sensibles à ce qui se passe dans cette région stratégique, où l'envergure des intérêts économiques internationaux en jeu, exerçant une résonance directe sur l'imbroglio militaire de certaines grandes puissances dans l'océan Indien, ne cesse de renforcer notre hantise devant le spectre d'une éventuelle partition des Etats naissants, partition dont on pourrait se servir pour un contrôle combien préjudiciable à l'équilibre de l'Afrique et, plus

particulièrement, à celui de cet hémisphère dont les structures ne sont que trop fragiles déjà. Ce n'est pas par hasard que, de quelque côté que l'on se tourne, les mêmes forces, soutenues par les mêmes métropoles, tentent de perpétuer leur mainmise sur des régions névralgiques.

121. N'est-il pas symptomatique qu'après quelques mois à peine d'exercice du pouvoir par la junte militaire portugaise, nous soyons les témoins de nouvelles manœuvres impérialistes dont l'unique dessein est d'hypothéquer le droit inaliénable des peuples des territoires dits portugais à la liberté ? La formation d'un soi-disant Front de libération de l'enclave de Cabinda, mouvement non reconnu par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), n'est-elle pas une composante de la nouvelle stratégie de l'impérialisme, qui conduirait à la balkanisation de l'Angola et qui rappellerait les tristes réalités d'un passé récent — nous voulons parler de la tragédie du Katanga et du Biafra ?

122. Voilà qui signale une situation que nous n'avons cessé de dénoncer, à savoir que l'impérialisme n'accepte pas de gaieté de cœur sa défaite dans les territoires dits portugais et qu'il tentera l'impossible pour s'y maintenir par le truchement de ses hommes de main.

123. Solidaire de la lutte du peuple héroïque d'Angola, que le Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA) dirige si honorablement dans l'esprit de la liberté et de la dignité africaines, le Gouvernement de la République de Guinée condamne de telles machinations et rend la fraction fasciste de la junte militaire du Portugal et ses alliés impérialistes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) seuls responsables de cette situation.

124. Nous précisons notre position sur la question coloniale pour une plus grande capacité de l'Afrique de se protéger et de faire face aux dangers multiformes qui ne cessent de l'assaillir, comme si elle n'était qu'un champ d'expérimentation.

125. Pour en revenir à la responsabilité de l'ONU, il est regrettable de constater que des noms comme la Namibie, où la situation se détériore graduellement, traduisent beaucoup plus l'échec de notre organisation que l'aveuglement pervers d'un édifice impérial persécutant, exploitant et assassinant plusieurs des nôtres sur la terre de leurs ancêtres. Le cas de la Namibie, où le mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour la Namibie va expirer sans que la moindre amélioration au niveau du *statu quo* ne soit enregistrée, suffit à lui seul pour indiquer avec quelle urgence et quelle fermeté l'ONU doit intervenir, s'il est nécessaire que cette organisation préserve son autorité, son mandat et son sens.

126. Pour nous, évoquer la situation le long du canal de Mozambique et dans le tiers sud de l'Afrique, c'est également parler de celle que l'on vit sur les rives de l'océan Indien, où le peuple de l'archipel des Comores, dans l'unité et l'intégrité territoriale, entend conduire pleinement sa destinée en dehors de toute inféodation insidieuse. A cet égard, et en rappelant la déclaration du 26 août dernier du Gouvernement de la puissance administrante des Comores, déclaration suivant laquelle la consultation populaire portant sur l'indépendance de l'archipel tiendra dûment

compte de l'identité naturelle dudit territoire — c'est-à-dire de ses frontières géographiques, en exclusion de toute pluralité de statuts pour les différentes îles — ma délégation estime que, pour matérialiser de façon conséquente une pareille vue, il s'avère indispensable de permettre le retour de tous les Comoriens résidant à l'extérieur de leur pays.

127. Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons que le processus de décolonisation engagé aux Comores soit étendu à la Somalie dite française, ainsi qu'aux autres territoires coloniaux en Afrique et ailleurs.

128. Le Sahara dit espagnol reste également un problème préoccupant pour les pays africains et tous les peuples épris de paix et de justice. C'est pourquoi ma délégation se réjouit très sincèrement de l'esprit de haute compréhension dont les frères du Maroc et de la Mauritanie ont fait preuve au cours de leurs interventions concernant ce problème.

129. L'Afrique sait compter sur la sagesse habituelle et la compétence de la Cour internationale de Justice pour trouver une solution juste à ce problème. Toutefois, la République de Guinée, fidèle à l'idéal de justice qui anime tous les peuples, fidèle surtout à sa détermination maintes fois affirmée de ne tolérer aucune occupation étrangère d'une quelconque parcelle du continent, œuvrera aux côtés de tous les peuples épris de paix pour signifier avec vigueur au Gouvernement espagnol qu'il est temps, grand temps, de rendre au Sahara dit espagnol sa liberté longtemps confisquée. Nous sommes sûrs que, ce faisant, le Gouvernement espagnol s'inscrira dans la trajectoire de l'histoire et garantira ainsi l'avenir de ses intérêts dans ce territoire rendu à lui-même et décidant librement au nom de son peuple.

130. Il nous plaît également de rappeler que nous partageons les préoccupations de tous les riverains de l'océan Indien qui, déclaré zone de paix par la résolution 2832 (XXVI), se doit de l'être. A cet égard, et conformément à la résolution 3080 (XXVIII), aux termes de laquelle l'Assemblée générale demande aux grandes puissances d'arrêter le processus d'escalade et d'expansion de leur présence militaire dans l'océan Indien, d'éliminer de cette région toutes les bases et installations militaires et de coopérer à cette fin avec le Comité spécial créé par la résolution 2992 (XXVII), ma délégation soutient fermement l'appel adressé par les riverains de l'océan Indien aux Etats-Unis et au Royaume-Uni pour qu'ils renoncent à leur projet d'agrandissement de la base aéronavale de l'île de Diégo Garcia, dont le démantèlement devrait, et doit d'ailleurs, être envisagé dans l'intérêt de la paix et de la sécurité des populations de cette région.

131. Dans le même ordre d'idées, et dans une large mesure, toutes les grandes puissances, prises individuellement ou par groupe, doivent mettre fin à leur quête de zones d'influence qui a abouti de nos jours à la prolifération des bases militaires à travers le monde. Cet état de choses, loin de résoudre les problèmes posés par la compétition, voire les rivalités persistantes qui opposent les grandes puissances, compromet dangereusement la paix et la sécurité internationales, dont le renforcement est plus que jamais nécessaire, face aux préoccupations actuelles des peuples du tiers monde, qui ont besoin de mener

la bataille pour le progrès économique et social dans la paix et l'harmonie.

132. Les événements survenus en Afrique, plus particulièrement dans les territoires administrés par le Portugal, indiquent que l'indépendance des peuples coloniaux est un processus inéluctable. Le respect de ce processus est un garant certain de l'amélioration des relations internationales, en ce sens qu'il permet l'évolution et le développement de la communauté universelle dans la voie la plus rationnelle et la plus pacifique. Car l'histoire n'est pas faite par les intentions ni par les promesses, mais plutôt par les faits concrets qui tissent son processus et qualifient ses phases successives de développement vers l'accomplissement du destin de chaque peuple combattant.

133. Si nous savons nous souvenir, c'est bien parce que nous savons espérer. C'est en cela que nous restons ouverts à tous les courants de pensée qui, dans leurs efforts de leurs démarches, souscrivent de façon effective et démocratique au principe de la dignité. C'est pourquoi, pensant que la détente n'est pas une panoplie de séductions agitées pour servir des intérêts particuliers, nous la saluons comme un phénomène de raffermissement de la compréhension humaine au service de la réalisation totale de l'homme.

134. Nous voulons la paix et le développement pour nous et les autres; nous aspirons au bonheur comme tous. Le tiers monde le désire, lui qui, à peine penché sur ses plaies de l'après-guerre qu'il convient de panser, est tiré aussitôt de cette besogne par de nouveaux cris de guerre.

135. Tirant les leçons de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue récemment à Caracas, et s'agissant du problème particulier et spécifique du régime des fonds marins, il est intéressant de rappeler qu'aujourd'hui plus que par le passé la souveraineté nationale de l'Etat semble embrasser un domaine plus étendu. Il est notoire que le droit international positif le sanctionne, que la souveraineté d'un Etat s'applique à l'aire continentale et à l'espace aérien, tous délimités par les frontières de fait ou de droit de l'Etat considéré. La constatation et la protection juridique de ce statut est d'une extrême importance politique et stratégique pour la communauté internationale. Délimiter la zone des eaux territoriales sur laquelle s'exercerait pleinement et sans obstruction la souveraineté des Etats devient une préoccupation des plus impérieuses des Etats et de la communauté internationale.

136. La République de Guinée, quant à elle, a depuis 1964 délimité sa zone territoriale qu'elle considère comme une zone ayant une incidence directe sur sa sécurité et sur le développement de son économie. Il a été mené dans cette même zone territoriale côtière d'importantes prospections tant sur les ressources halieutiques, minières qu'énergétiques qui ont abouti, fort heureusement pour le devenir de notre peuple, à l'existence d'immenses potentialités économiques dont la mise en valeur est traduite dans les actions prioritaires de notre plan quinquennal de développement économique et social. Or, c'est au moment même où nous lions désormais et légitimement ces découvertes à nos perspectives de rapide développement économique que nous voyons s'organiser et s'intensifier un mouvement orchestré par certaines

puissances, tendant à la réduction de l'espace océanique des Etats.

137. En tout état de cause, la République de Guinée réaffirme qu'elle ne réduira, sous aucune pression et pour quelque raison que ce soit, la limite minimum de 130 milles marins de mer territoriale confondue ici avec la zone économique. Cependant, comprenant la nécessité des communications et des échanges internationaux, la Guinée accordera aux autres nations, aux personnes physiques et morales qui en feraient la demande, la liberté de navigation, tout comme elle facilitera la pose de câbles sous-marins et de pipelines. Nous rappelons que notre pays n'a d'ailleurs jamais fait obstacle à cette liberté de navigation dont certaines puissances maritimes ont abusé en faisant opérer dans nos eaux territoriales de nombreux chalutiers pirates qui se livrent à un pillage systématique de nos richesses halieutiques avec le danger d'une criminelle stérilisation de nos zones de pêche. Mais, si nous n'avons pas le droit d'hypothéquer l'avenir de notre peuple en permettant cette exploitation dans n'importe quelle condition, nous ayons hautement conscience de l'interdépendance économique de toutes les nations et du fait que notre sort est indissociable de celui de l'humanité.

138. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux matières premières et au développement a marqué un tournant décisif dans l'histoire de notre organisation. En effet, elle a eu à entendre des représentants des nations en développement qui, malgré leurs efforts persévérants pour assurer un développement économique rapide à leurs pays, se voient contrecarrés dans leur détermination par l'inégalité persistante qui règne dans les rapports économiques internationaux. L'ordre économique international continue à jouer au détriment des pays en développement, se caractérisant par l'aggravation de l'inégalité qui existait déjà dans les rythmes d'accroissement économique dans les pays développés et dans ceux en développement. Les tentatives pour rectifier cette tendance désastreuse n'ont guère produit de résultats satisfaisants.

139. La principale difficulté réside dans l'égoïsme des pays les plus développés qui ne veulent pas renoncer à leurs privilèges et refusent d'amender un système qui favorise leur prospérité au désavantage des pays producteurs de matières premières. Les résultats décevants de la première Décennie des Nations Unies pour le développement sont bien connus de tous. La deuxième Décennie ne semble pas davantage susciter d'espoir. Les désordres qui résultent de cette disparité dans la répartition des richesses peuvent avoir les effets les plus néfastes sur l'ensemble de l'équilibre international et les crises qui se sont déjà produites dans le domaine de l'énergie attestent la profondeur du malaise qui marque la situation internationale actuelle.

140. La crise monétaire que nous traversons frappe durement les pays en développement, alors que la responsabilité en incombe exclusivement aux pays industrialisés, qui devraient en supporter seuls les conséquences. Dans ces conditions, il est illusoire de s'attendre, à moins d'un miracle, à une quelconque diminution de l'écart existant entre les pays industrialisés et les pays en développement par une simple croissance de quelques secteurs de l'économie de ces

derniers. Face à cette dilapidation des richesses naturelles du monde et de surconsommation qui profitent à un pôle unique, les nations en développement, détentrices de la plupart des matières premières nécessaires à la survie de l'économie impérialiste, et en quantités immenses, sont de plus en plus exploitées et parfois même spoliées. Le fossé qui les sépare des puissances industrialisées, loin de se retrécir, s'élargit et s'approfondit et elles s'en aperçoivent.

141. La situation ainsi créée et la longue expérience acquise par les pays en développement au cours de leur lutte pour l'indépendance et la souveraineté, viennent de conduire ces peuples à la fois à une prise de conscience de leur état de nations prolétaires et de plus en plus prolétarisées, mais en même temps à la certitude qu'ils peuvent tout changer.

142. Incontestablement, la communauté internationale aborde une nouvelle phase de son histoire : la remise radicale en cause d'un ordre économique devenu caduc. Et comme l'écrit à juste raison le président Ahmed Sékou Touré : "Il faut rompre délibérément avec la situation actuelle. Et pour ce faire, ce n'est pas une évolution qu'il faut, mais une révolution", pour permettre d'instituer un ordre économique et commercial nouveau dans l'intérêt de tous les peuples. Pour lointaine que puisse être la victoire, son inéluctabilité nous mobilise davantage pour les nobles idéaux de justice qu'elle sous-tend.

143. Un autre aspect du problème de développement a été abordé tout récemment à la Conférence mondiale sur la population à Bucarest. On a essayé de brandir le facteur "explosion démographique" comme un danger susceptible de freiner le développement économique et social des Etats du tiers monde. Le peuple révolutionnaire de Guinée place au-dessus de tout l'humain en tant qu'expression de l'existence des peuples et de la valeur de l'individu qui en est la composante sociale.

144. Le déséquilibre économique dont on parle, l'insuffisance des ressources face aux immenses besoins des peuples sont des problèmes posés par l'inadaptation des systèmes de répartition des biens dont dispose l'humanité aux véritables nécessités d'un progrès démocratique harmonieux. Il ressort de cela que, sur le plan strict de la démographie, les pays en développement doivent avoir une population à prédominance jeune. Une telle structure permettra de mettre effectivement la démographie au service du développement. De cela, il ressort à notre avis que la question est loin d'être un problème de démographie mais plutôt la résultante de la problématique du développement et de la planification, de l'utilisation des ressources humaines. C'est là où le remède est à appliquer.

145. En définitive, l'action concrète et la solution historiquement juste pour les pays à forces productives peu élevées demeure la lutte à outrance pour réduire au minimum le taux de la mortalité, pour une intensification de l'éducation et de la formation professionnelle, le tout reposant sur la planification, seul reflet de l'organisation scientifique du travail.

146. La révolution guinéenne a opté de faire l'économie de sa politique révolutionnaire et non la politique de son économie. C'est pourquoi les problèmes économiques doivent être étudiés en fonction des

besoins réels des peuples. L'impérialisme et le capitalisme, quant à eux, entendent toujours se servir de l'économie, non pour libérer les peuples et l'homme, mais pour les exploiter. Face à cette politique, la République de Guinée dira toujours "non".

147. Pour conclure, ma délégation voudrait réaffirmer la nécessité d'une refonte de la Charte des Nations Unies. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse que notre organisation, qui comptait 52 Etats Membres à sa création, en compte aujourd'hui 138 dont les trois quarts sont du tiers monde. L'ONU, conçue comme un instrument au service de l'humanité, doit nécessairement tenir compte de l'évolution économique, politique et sociale de cette même humanité, et ne doit pas demeurer une institution figée et sclérosée dans un monde en perpétuelle mutation. C'est pourquoi la République de Guinée ne cessera de dénoncer le fameux droit de veto dont la persistance démontre à suffisance le manque de démocratie qui caractérise encore, hélas, notre organisation qui se veut pourtant démocratique et juste.

148. La délégation guinéenne, fidèle à ses options politiques fondamentales, à ses idéaux de liberté vraie, de paix, de justice, de progrès démocratique et social, apportera sa contribution pleine et entière aux travaux de la présente session.

149. M. CORTINA (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, mes premières paroles, en ma qualité de représentant de l'Espagne en cette assemblée, seront pour vous féliciter de votre élection. Vos qualités personnelles sont bien connues et appréciées, comme le sont vos efforts inlassables au service d'une meilleure compréhension entre les peuples, et spécialement en faveur des pays en développement.

150. Je voudrais aussi féliciter et saluer le peuple et le Gouvernement de l'Algérie, pays arabe auquel nous sommes unis par des liens étroits de tous ordres et avec lequel nous entretenons aujourd'hui une coopération fructueuse.

151. Je voudrais également féliciter M. Leopoldo Benites pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la vingt-huitième session et de sa sixième session extraordinaire.

152. Au nom du Gouvernement et du peuple espagnols, je tiens à souhaiter la bienvenue ici aux nouveaux Etats qui viennent d'entrer dans notre organisation : la Grenade, le Bangladesh et la Guinée-Bissau.

153. Je voudrais aussi, au début de mon intervention, exprimer toute notre douleur devant la catastrophe dont le Honduras et d'autres pays de la région ont été victimes et leur faire part de notre solidarité fraternelle. Le Gouvernement et le peuple espagnols ont d'ores et déjà fourni une contribution et des secours d'urgence.

154. L'année qui s'est écoulée depuis la dernière session a été témoin d'événements marquants qui ont profondément, sans aucun doute, amené une transformation des relations internationales. Aux modifications qui se sont produites dans la conduite des affaires publiques de différents pays est venue se joindre une accélération du processus de décolonisation qui a facilité l'accession légitime de nouvelles populations à la vie internationale, ce qui a supprimé

une des causes de conflits particulièrement dangereux pour le maintien de la paix.

155. Une série d'événements sans précédent, dans le domaine économique, ont mis en évidence l'urgente nécessité de répartir, d'une manière rationnelle et juste, la jouissance des ressources du monde. De même, et dans le cadre de cet effort, il y a eu lieu de réglementer l'utilisation des mers comme source de richesses, sans pour autant donner lieu à des perturbations résultant de prétentions démesurées ou à une exploitation abusive et dangereuse, pour l'écologie, du milieu marin. Une action concertée, dans tous ces domaines, devrait harmoniser les intérêts de chacun et permettre de surmonter les causes de conflits. Sans aucun doute, c'est dans cette voie que se déroulent les efforts tendant à parvenir à un échange équitable des biens et des produits, dont la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et l'énergie s'est fait l'avocat, et a tenté de jeter les bases d'une coopération entre pays producteurs et pays consommateurs, ainsi que d'une aide aux pays les plus déshérités.

156. Si ces efforts et d'autres inspirés par les mêmes sentiments aboutissaient, ce serait un grand pas vers l'organisation internationale d'un nouvel ordre politico-économique. Cependant, l'humanité, avec sa capacité de se poser des problèmes successifs, se trouve dans la nécessité de faire face à de nouvelles questions chaque fois qu'elle apporte une réponse aux problèmes que, historiquement, a suscités la répartition de territoires et de leurs ressources. C'est pourquoi la violence et la subversion de quelques-uns, contre une organisation que d'autres se sont donnée, ont créé un nouveau terrain de lutte auquel il faut faire face par une action internationale concertée.

157. Au cours de l'année écoulée, l'Espagne a eu à déplorer l'assassinat de son premier ministre et l'on peut conclure, d'après les renseignements connus, que ceux qui ont commis ce crime sont établis dans un pays étranger.

158. Cette expérience et d'autres similaires dont nous avons été victimes ainsi que de nombreux pays démontrent la nécessité impérieuse d'une coopération internationale en matière de prévention et de châtement du terrorisme et de la subversion.

159. C'est une crise universelle des valeurs qui se trouve à l'origine du terrorisme, de la subversion et de la violence employés comme une arme politique. Dans notre histoire contemporaine, on constate un manque de foi dans les valeurs morales, le mépris de la personne humaine, le pessimisme et le désespoir des grandes masses malgré tant de progrès matériels réalisés. Les gouvernements, pour leur part, faute de moyens appropriés et par crainte de complications politiques internes, refusent leur coopération pratiquement dans tous les cas où ils ne sont pas directement en cause. Ce manque de solidarité égoïste peut mettre en danger la paix et la sécurité.

160. La Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies — résolution 2625 (XXV) — proclame le devoir de tous les Etats de ne pas tolérer d'activités terroristes ou subversives dirigées contre d'autres Etats. Mais nous ne pourrions pas à l'avenir

nous contenter de formuler de simples énoncés généraux quant à la conduite des Etats en vue d'éviter des actes subversifs dirigés à partir de leur territoire contre d'autres. Il faut en venir à des mesures efficaces qui empêcheront de telles activités de prendre forme dans un pays donné et de se projeter impunément dans d'autres, au mépris des devoirs fondamentaux de chaque Etat de respecter les obligations que le droit international lui impose en la matière et de les faire respecter à ceux qui résident sur son territoire, qu'il s'agisse de ses ressortissants ou d'étrangers.

161. On ne doit pas oublier qu'il existe dans le monde beaucoup de situations injustes et de nombreuses revendications légitimes et qu'il faut trouver des moyens d'agir de façon positive pour les résoudre. C'est pourquoi là aussi la coopération internationale offre des moyens qu'il convient d'étudier et de mettre en œuvre, car si l'on ne s'attaque pas aux causes des tensions et des conflits, l'on perpétuera une partie des motifs de la violence. Ma délégation se propose de réitérer et de développer ces idées par devant la Commission compétente de l'Assemblée générale.

162. En passant en revue les questions internationales qui concernent plus particulièrement l'Espagne, je donnerai la préférence à celles sur lesquelles les Nations Unies se sont prononcées avec toute leur autorité et dont il nous faut rendre compte à cette assemblée générale.

163. En premier lieu, je parlerai du Sahara occidental que l'Espagne administre. Je juge opportun de préciser avant tout que sur ce point, l'Espagne n'a aucun différend ou controverse avec quelque pays que ce soit en particulier, car tous les Etats Membres de l'Organisation sont placés sur le même plan lorsqu'il s'agit des résolutions relatives à l'autodétermination en tant que moyen approprié de mener à bien la décolonisation de ce territoire. Dans le processus d'autodétermination des peuples, qui rapproche les Nations Unies de leur objectif d'universalité, les peuples autochtones des territoires non autonomes sont indubitablement les protagonistes, et les puissances administrantes ont une double responsabilité, d'une part à l'égard des territoires et d'autre part devant la communauté internationale. Pour les peuples qu'elle administre, la Puissance administrante doit créer les conditions matérielles et le développement politique qui leur permettront d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, dont elle doit garantir le libre exercice. A l'égard de la communauté internationale, elle a la responsabilité de veiller à ce que ce processus se déroule conformément aux normes contenues dans la Charte et dans les résolutions de l'Assemblée générale, et avec la participation de l'Organisation.

164. Au cours des derniers 12 mois, il s'est produit toute une série de faits importants concernant le Sahara occidental, dont mon gouvernement a ponctuellement informé le Secrétaire général. Au cours de la vingt-huitième session, le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis, le 28 septembre, une lettre de l'assemblée générale du Sahara au chef de l'Etat espagnol et la réponse à cette lettre. L'assemblée générale du Sahara a demandé alors que "l'on donne de façon continue un élan au processus qui assurera d'une manière effective la possibilité de décision de son

avenir par le peuple du Sahara''. Dans cette demande et dans la réponse du gouvernement se trouve confirmée la position espagnole, exposée à plusieurs reprises devant cette organisation, à savoir que c'est au peuple du Sahara seul de décider de sa destinée et que personne ne peut violer sa volonté, ce qui signifie qu'il appartient à l'Espagne d'engager le processus d'autodétermination.

165. Après avoir procédé aux consultations appropriées avec les représentants de la population autochtone, le Gouvernement espagnol a annoncé qu'un référendum aurait lieu sous les auspices et avec la garantie des Nations Unies, au cours des six premiers mois de 1975, et qui se déroulerait conformément aux normes prévues par l'Assemblée générale dans la résolution 3162 (XXVIII) et celles qui l'ont précédée sur la question du Sahara. C'est ce qui a été communiqué au Secrétaire général dans des lettres du représentant de l'Espagnol, en date des 21 août [A/9714] et 13 septembre [A/9736] de cette année.

166. Le Gouvernement espagnol a pris et est en train de prendre les mesures précises qui garantiront aux autochtones du Sahara une expression libre et véritable de leur volonté pour qu'ils puissent seuls, conformément aux résolutions pertinentes, exercer ce droit. En même temps, nous avons pris des contacts avec le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie, aux fins prévues dans les résolutions de cette assemblée générale.

167. J'ajoute que nous avons pris un intérêt particulier à tenir au courant de tous ces événements et décisions les gouvernements des pays arabes, compte tenu des liens étroits d'amitié qui les unissent à l'Espagne et des liens de sang, de religion et de culture qu'ils ont avec le peuple du Sahara. Nous savons que notre conduite a été comprise et nous sommes certains que nos intentions seront dûment appréciées par les gouvernements arabes, dont l'estime nous tient tant à cœur.

168. Sur la capacité et le droit de la population du Sahara à décider de son avenir, la communauté internationale, par le truchement de cette organisation, s'est déjà prononcée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Certains Etats ont allégué des intérêts spéciaux et ont fait valoir, sur le Sahara, des titres dont la valeur relative dans la réalité est illustrée par les revendications qui ont été réitérées devant l'Organisation. Mais la majorité écrasante des Etats Membres n'ont jamais mis en doute la personnalité de sa population et n'ont jamais essayé de prédéterminer son avenir en prenant des options exclusives qui impliquent, en fait, la négation du droit à l'autodétermination, reconnu et proclamé à plusieurs reprises par différents votes dans cette enceinte. C'est pourquoi le Gouvernement espagnol a grand plaisir à déclarer aujourd'hui devant cette assemblée générale que l'organisation du référendum se déroulera conformément aux directives contenues dans ses résolutions, parce que nous estimons qu'elles sont les meilleures pour permettre à la population du Sahara de manifester sa volonté de façon indépendante.

169. Ainsi, ce mode de référendum sera un jalon historique dans le développement du peuple du Sahara et de ses relations avec l'Espagne, car il mettra fin

aux divergences qui se sont manifestées autour de ce territoire en permettant à la volonté de la population de s'exprimer librement et de légitimer l'option qui prévaudra.

170. Coopérer ainsi avec le peuple du Sahara pour qu'il puisse prendre la voie qui sera la sienne en définitive représente le gage le plus certain d'une grande œuvre de promotion et de développement, en permettant à cette population d'accéder à la vie internationale par la voie pacifique de l'autodétermination.

171. En résumé, l'Espagne a l'intention de respecter la volonté de la population du Sahara, qui pourra se manifester avec toutes les garanties internes et internationales, conformément aux résolutions de cette organisation, en développant sa coopération avec les pays qui appartiennent à cette zone, le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie, ce qui sera un facteur de paix et de progrès dans une région avec laquelle l'Espagne a tant de liens.

172. Ma délégation se réserve de revenir, dans la commission compétente, sur les allégations qui tendent à imposer des difficultés ou des conditions à l'exercice de la libre détermination du peuple saharien, ainsi que de corriger les inexactitudes relatives aux faits et aux données concernant le Sahara.

173. Je voudrais maintenant dire quelques mots du grave et ancien problème de Gibraltar, qui affecte l'intégrité territoriale de mon pays, la sécurité de cette zone géographique et l'autorité morale de notre organisation, dont les résolutions ont été ignorées par un Etat membre permanent du Conseil de sécurité.

174. A la différence de la question du Sahara, à propos de laquelle l'Organisation des Nations Unies préconise l'autodétermination pour décoloniser ce territoire, la question de Gibraltar a toujours été considérée, dans les résolutions pertinentes de l'Organisation, comme un différend entre deux Etats — l'Espagne et le Royaume-Uni — qui doivent résoudre le problème de la souveraineté et de l'intégrité du territoire espagnol, que sous-entend la décolonisation du Rocher.

175. Je ne reviendrai pas sur des incidents et sur l'historique de cette question qui, année après année, a été étudiée par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, par la Quatrième Commission et par l'Assemblée générale depuis 1966. Je ne citerai pas non plus les textes pertinents des résolutions adoptées. Les documents sont clairs, précis et publics. Les droits et la volonté de l'Espagne de négocier et de respecter les intérêts légitimes des habitants le sont aussi. Je n'exagère pas en ajoutant qu'il est tout aussi clair et connu que l'autre partie n'a pas, jusqu'à présent, fait preuve d'une volonté de recherche d'une solution raisonnable, juste et effective.

176. La résolution 2429 (XXIII) de l'Assemblée générale a fixé au 1^{er} octobre 1969 la date limite pour la décolonisation de Gibraltar. Cinq ans se sont écoulés depuis. Cette situation ne peut se prolonger indéfiniment, par ce qu'elle suppose de non-exécution des obligations qu'imposent à la puissance coloniale la Charte, les résolutions, ainsi que le fait d'appartenir à cette organisation, et parce qu'aussi il y va

de la sécurité et de la dignité de mon pays, de même que du respect de l'opinion publique.

177. L'Espagne a adopté, face à ce problème, toutes les attitudes pacifiques possibles : depuis l'exposé et la défense de ses droits devant notre organisation internationale suprême jusqu'à la recherche d'une formule de solution grâce à des contacts bilatéraux avec le Royaume-Uni pour sauvegarder les intérêts de la population actuelle.

178. Je dirai maintenant quelques mots des derniers événements qui se sont produits. Le consensus adopté par l'Assemblée générale le 14 décembre 1973³ demandait aux deux parties de faire rapport au Secrétaire général et à l'Assemblée générale sur les résultats des négociations qui devaient être entreprises. A mon profond regret, je dois vous signaler qu'il n'y a eu aucun résultat parce qu'il n'y a même pas eu de négociations.

179. Dans le rapport du Secrétaire général, en date du 8 août 1974, il est dit que les 30 et 31 mai 1974, de nouvelles conversations entre des fonctionnaires des deux gouvernements ont eu lieu à Madrid. Pour dissiper toute erreur, je tiens à informer l'Assemblée qu'en fait, le Gouvernement du Royaume-Uni avait proposé, en avril dernier, de tenir des conversations à un niveau de fonctionnaires diplomatiques comme étant la meilleure façon de mener à bien ce qui était prévu dans le consensus de 1973 sur Gibraltar.

180. Bien que ce consensus, en fait, parlait sans aucun doute de véritables négociations sur la question de fond de la décolonisation, conformément aux résolutions 1514 (XV) et 2429 (XXIII) de l'Assemblée générale, nous avons accepté de faire droit à cette demande de conversations pour prouver notre bonne volonté et dans l'espoir que ces contacts exploratoires proposés par le Gouvernement britannique pourraient aider à amorcer de véritables négociations.

181. Nous avons pu rapidement nous rendre compte que le côté britannique n'était pas du tout prêt à aborder la question de fond. Les représentants britanniques se sont limités à une question concrète, mais marginale, et à une demande, à savoir que l'Espagne facilite le survol de la zone aérienne de sécurité voisine de Gibraltar. C'était, en fait, prétendre créer une servitude, un droit de passage, qui supposait une nouvelle revendication pour consolider encore davantage la présence coloniale britannique à Gibraltar. En contrepartie, on nous laissait entendre que cela pourrait augmenter l'attachement de la population actuelle de Gibraltar envers l'Espagne.

182. Les offres et les garanties offertes par l'Espagne quant au respect des intérêts légitimes de ces habitants grâce à un régime spécial sont bien connues. Invoquer les intérêts des habitants, comme on l'a fait au début, ou leurs désirs ou leur volonté, comme on l'a fait dernièrement, n'est qu'un prétexte pour perpétuer une occupation coloniale. Leurs intérêts seront sauvegardés. Ce que l'on ne peut jamais dire, c'est qu'ils aient un droit quelconque de disposer ou de décider du sort d'un territoire qui ne leur a jamais appartenu et sur lequel ils ont été introduits par la puissance occupante pour assurer le service de sa base militaire, après que la véritable population — la population espagnole autochtone — eut été expulsée. La question de Gibraltar est une question de souve-

raineté territoriale qui doit être réglée conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et seuls les Etats intéressés peuvent le faire légitimement, puisque ce sont les parties au Traité d'Utrecht de 1713 qui doivent exclusivement tirer les conséquences de sa caducité.

183. Le Royaume-Uni n'a jamais fait preuve d'un désir de négociations. Il a invoqué le consensus de l'Assemblée générale pour donner l'impression qu'il le respectait alors qu'en fait, son intention véritable était plutôt de le saper. Avec cette attitude évasive, le Royaume-Uni fidèle sans doute à sa stratégie de présence dans le détroit de Gibraltar, ne permet pas que règne dans cette région la détente nécessaire à une entière stabilité de la Méditerranée occidentale, ce qui s'oppose aux exigences réelles de la vie internationale qui sont peu favorables à la survivance de positions de domination et du maintien d'avantages de ce genre. Lorsqu'un pays étranger continue de détenir une enclave stratégique pour pouvoir, par ce moyen, exercer son influence politique ainsi qu'un contrôle implicite sur la navigation, tout en augmentant en outre sa puissance militaire, on peut dire que ses intentions sont, plutôt que de favoriser la coopération, de servir des intérêts de prépondérance.

184. La base de Gibraltar représente une menace pour l'Espagne, car elle perturbe sa sécurité par les convoitises qu'elle suscite; c'est par conséquent un défi constant à la politique de paix qui marque l'action extérieure de l'Etat espagnol. En outre, la présence de cet élément étranger dans le détroit de Gibraltar rend difficile toute nouvelle réglementation des eaux territoriales et du transit dans ces eaux en raison de l'intervention de souveraineté de la puissance coloniale installée sur le Rocher qui se fait sentir à tout moment, constituant ainsi un facteur de perturbation pour toute solution rationnelle des problèmes que pose la navigation dans cet espace en fonction du développement technique.

185. La violation de l'intégrité territoriale de l'Espagne, le danger dans lequel se trouve sa sécurité, l'ingérence dans sa politique extérieure de paix et l'obstacle opposé à la mise en œuvre d'une réglementation juridique des eaux du détroit, voilà les plus graves conséquences qui découlent à l'heure actuelle de la présence britannique sur le Rocher et dont le peuple espagnol pâtit en dépit du fait que les Nations Unies ont reconnu que ses revendications sont justes. Ainsi l'on trouve une dernière situation coloniale en Europe, et ceci en 1974, année particulièrement marquée du signe de la décolonisation.

186. Il est décourageant et pernicieux pour l'avenir de la communauté des nations de constater la position obstinée, étroite et égoïste de l'un de ses membres — qui est membre permanent du Conseil de sécurité — en opposition totale avec l'opinion et le sentiment de la majorité des Membres de l'Organisation. Cela ne peut que gravement compromettre la force morale sur laquelle doit se fonder l'efficacité des Nations Unies, car lorsque les valeurs morales et juridiques d'un membre de la communauté sont en cause, tout le monde est en cause.

187. Une fois de plus, devant cette instance suprême, l'Espagne est animée du sens de ses responsabilités et en toute bonne foi, mais aussi avec tout le sérieux

requis, elle demande à l'Assemblée générale de rappeier solennellement à la Grande-Bretagne son obligation de négocier avec l'Espagne sur la décolonisation de Gibraltar et de rendre ce territoire à la nation espagnole qui veillera à sauvegarder les intérêts de ses habitants actuels.

188. Réaliser la sécurité grâce à l'élimination de la tension et à la coopération pacifique rendra peut-être inutile un jour le maintien des systèmes actuels de défense. Cependant jusqu'à ce jour aucun pays ne peut abandonner les intérêts de sa sécurité. L'Espagne, de même que d'autres Etats, tient à harmoniser ses exigences dans le domaine de la défense avec les efforts faits en faveur de la détente et ainsi contribuer à surmonter les contradictions de notre époque.

189. Le Gouvernement espagnol a envisagé favorablement les initiatives destinées à créer un climat de détente progressive dans le monde et juge que les mesures prises par les grandes puissances dans ce sens doivent être appuyées. Réduire les frictions, augmenter la compréhension entre elles, permettra sans doute d'éliminer plusieurs foyers de danger où des pays tiers pourraient peut-être se voir entraînés. C'est pourquoi nous approuvons les efforts destinés à créer un meilleur climat et des zones d'accord qui semblent se dessiner entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que les mesures qui ont été prises vers une normalisation des relations entre les Etats-Unis et la Chine.

190. Néanmoins, notre attitude s'allie à une considération des plus importantes, à savoir qu'en aucun cas la concertation entre les grandes puissances ne doit se faire aux dépens des autres. Une conquête de notre civilisation à laquelle nous ne pouvons renoncer est le droit de tous les Etats à la liberté, à l'indépendance, à la sécurité, à la réalisation de leur développement dans la paix, ainsi qu'à la promotion de leurs intérêts légitimes. Le premier devoir, je dirai le plus fort et le plus important, de tous les Etats, est le respect des droits des hommes et aucun type d'hégémonie ou d'impérialisme ne saurait être toléré à l'heure actuelle par la communauté internationale.

191. La communauté des nations européennes, en dépit de ses réalisations constructives, attend encore de s'ériger en grande puissance, ce qui serait conforme au passé créateur de l'Europe et à l'espérance de ses habitants. L'Espagne ne peut que réaffirmer à nouveau sa volonté de contribuer aux efforts destinés à construire une Europe et son désir profond de participer à toute réalisation qui pourrait faciliter la solution des problèmes qui se posent actuellement en Europe occidentale.

192. D'autre part, le Gouvernement espagnol suit avec une attention particulière les travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; il continuera d'apporter ses efforts constructifs et réalistes pour que les objectifs tendant à réduire les tensions et à créer une confiance sincère et un climat de compréhension efficace deviennent une réalité. Bien que les travaux de cette conférence prennent en considération le contexte plus vaste de la sécurité mondiale et qu'en aucune façon ils ne soient dirigés contre un Etat ou un continent, il convient d'insister sur les rapports étroits qui existent entre la sécurité en Europe et la sécurité en Méditerranée et qui don-

nent à notre continent sa véritable dimension. Voilà pourquoi mon gouvernement prend souvent l'initiative d'efforts tendant à ce que, dans les conférences, se fassent entendre les idées et les propositions de pays non européens riverains de la Méditerranée qui ont été ou qui seront à l'avenir capables d'apporter une contribution considérable pour cimenter les bases d'une sécurité et d'une coopération dans le respect mutuel des intérêts légitimes qui doivent être harmonisés dans la justice et l'équité.

193. L'Espagne, bien qu'elle soit européenne, est unie par des liens particulièrement étroits aux pays arabes. Elle a cru servir les intérêts généraux du monde en proposant, depuis plusieurs années déjà, une politique destinée à ce que cet avenir prometteur se réalise et qu'un dialogue euro-arabe s'efforce à l'heure actuelle d'en ouvrir la voie. L'ancienne et constante amitié qui unit l'Espagne au monde arabe nous porte à désirer vivement qu'une solution juste et durable intervienne au Moyen-Orient. Les accords qui ont mis fin aux hostilités en octobre 1973 nous portent à croire que cette espérance peut se réaliser. Voilà pourquoi le Gouvernement espagnol considère que le succès des négociations destinées à rétablir la paix dans cette région est de la plus haute importance.

194. Les mesures suivantes s'imposent : cessation complète des opérations de guerre et de toutes les activités de violence, retrait de tous les territoires occupés par la force, respect scrupuleux des résolutions réitérées des organes des Nations Unies et recherche de solutions justes et permanentes prenant en considération tous les intérêts légitimes et en particulier, au premier plan, la reconnaissance et la mise en œuvre des droits de l'homme et des droits politiques du peuple palestinien. La tâche est vaste et toute la communauté internationale doit s'y associer. C'est pourquoi l'Espagne appuie l'examen de la question palestinienne dans son ensemble à la présente session de l'Assemblée générale.

195. L'Espagne a pour intention arrêtée de doter les relations particulières qui l'unissent à l'Amérique latine d'une efficacité croissante et d'un dynamisme qui renouvelle nos liens anciens et indestructibles. L'Espagne croit plus que jamais à l'avenir de l'Amérique latine et de l'Espagne. Elle s'y engage consciente d'être unie indissolublement à elle et nous sommes certains que des solutions politiques, sociales et économiques particulières seront favorisées par des conditions aujourd'hui particulières à l'entente.

196. L'idéal d'unité proclamé par Simón Bolívar se concrétise aujourd'hui en Amérique latine en un mouvement prometteur de coopération que l'Espagne considère avec un intérêt tout particulier. La communauté hispanique se félicite de ces réalisations régionales et sous-régionales de caractère politique, économique et culturel.

197. Nous considérons aujourd'hui nos rapports particuliers avec l'Amérique latine dans le cadre d'un ample effort de complémentarité et de coopération culturelle, économique, technique et humaine. Et c'est dans cet esprit que nous avons trouvé un écho auprès des gouvernements et des peuples des nations d'Amérique latine.

198. De nombreux pays d'Amérique latine ont aujourd'hui besoin de capitaux qui ne suscitent pas

de méfiance de leur part et d'une technique correspondant à leur niveau de développement. Dans ce domaine, l'Espagne est en train de déployer un grand effort financier, tant avec des pays en particulier qu'à travers les organisations internationales, et l'émigration espagnole traditionnelle vers l'Amérique du Sud a été remplacée par un échange croissant de techniciens, de professeurs et d'hommes d'affaires qui apportent leurs spécialisations et leurs compétences au développement des pays de cette communauté latino-américaine.

199. Je disais au début de mon intervention que l'humanité se trouvait devant un problème qui consistait à ordonner de manière rationnelle et juste la mise en valeur de ses ressources. Nous sommes à une époque caractérisée par la superposition de nouveaux facteurs critiques dans un contexte de problèmes économiques existants. Le déséquilibre monétaire et commercial et la brèche qui existe et se creuse chaque jour davantage entre pays industrialisés et pays en développement, s'ajoutent à l'accélération de l'inflation, à la diminution du rythme de croissance de nombreux pays, à une forte hausse de certains produits énergétiques et matières premières, tout cela entraînant de graves perturbations dans le mécanisme de répartition des ressources et des revenus à l'échelon international.

200. Dans cette phase critique d'adaptation et parallèlement aux efforts destinés à créer un climat de confiance et de compréhension entre les différents pays et groupes de pays, nous estimons que les Nations Unies peuvent, grâce à l'élaboration de formules positives et acceptables pour la solution des problèmes existants, contribuer à une aide certaine, compte tenu de tous les intérêts en jeu. Cela, parce que la seule option véritable est la coopération internationale au service du développement, à une échelle beaucoup plus vaste et beaucoup plus engagée que celle pratiquée jusqu'à présent.

201. Les crises actuelles ont eu des incidences diverses sur les différents membres de la communauté internationale. Les plus affectés ont été les pays en développement qui ne possèdent pas de ressources naturelles. C'est vers eux que les principaux efforts des Nations Unies doivent tendre, compte tenu du fait que les critères adoptés jusqu'ici pour classer les pays par rapport à leur niveau de développement, ne sont pas satisfaisants.

202. L'Espagne souffre intensément dans son économie des conséquences des crises actuelles, à la suite de la hausse des prix des matières premières, du pétrole et des produits alimentaires qui sont indispensables pour assurer la continuité de son développement. Néanmoins, étant donné notre position de pays en développement au stade intermédiaire, nous avons souscrit aux engagements intervenus avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et le FMI; nous avons participé aux efforts de restructuration de l'ordre monétaire international, conformément aux nécessités actuelles; nous nous sommes engagés à participer aux prochaines négociations commerciales multilatérales, dans l'espoir d'arriver à augmenter substantiellement le commerce des produits les plus vitaux pour les pays en développement; nous nous sommes incorporés à l'organisme africain de développement régional et nous espérons

pouvoir également faire partie prochainement de celui de l'Amérique latine. Et également, nous avons favorisé la création du Fonds spécial en vue de fournir des secours d'urgence et une aide au développement des pays en développement les plus gravement touchés, établi par le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, Programme que nous avons accepté aussi.

203. Enfin, l'Espagne a renoncé récemment aux bénéfices financiers qu'elle recevait au titre du PNUD; cette décision a été prise en même temps que celle d'augmenter notre contribution audit organisme, non seulement sur le plan financier, mais également sous forme d'un apport technique et de coopération.

204. Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur les sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui vient d'achever ses travaux à Caracas.

205. La situation géographique de l'Espagne qui se trouve placée entre deux des principales mers du globe, la longueur de son littoral, le fait qu'il comporte le détroit de Gibraltar, l'importance de ses activités dans le domaine maritime et dans celui de la pêche, l'intérêt qu'elle porte à la construction navale ainsi que son désir de participer à l'exploitation future des fonds marins, font que le Gouvernement espagnol a adopté des positions très nettes, mais également très coopératives, dans l'examen des principales questions traitées par cette conférence.

206. Plus que jamais, il est important de caractériser la mer territoriale en tant que zone de défense et de protection de l'Etat. Une mer territoriale allant jusqu'à 12 milles est actuellement acceptée en droit international, et le concept historique de "passage inoffensif" dans cette mer, qui a uni la liberté de navigation aux exigences de sécurité de l'Etat riverain, doit être maintenu sans exception avec toutes les précisions nécessaires qui pourraient être jugées appropriées.

207. Protéger l'écologie du milieu marin est également essentiel, afin que les ressources vivantes menacées par une pollution croissante ne soient pas diminuées. Réglementer les prises dans tout l'espace océanique — y compris celui de la haute mer — éviterait des abus dus aux méthodes modernes de pêche. Il faut harmoniser la reconnaissance d'une zone économique étendue, dans laquelle les Etats riverains ont des intérêts préférentiels, et les droits de pêche des Etats tiers, d'une façon compatible avec les intérêts des uns et des autres.

208. L'Espagne, où la pêche constitue une activité traditionnelle et où une grande partie de la population s'y consacre, déclare sa volonté de coopération avec les pays adjacents à des zones maritimes possédant d'abondantes richesses de pêche, coopération à laquelle nous pourrions contribuer sur le plan industriel et technique. En même temps, nous réaffirmons le caractère de patrimoine commun de l'humanité des fonds marins situés au-delà de la juridiction nationale, et nous préconisons une harmonisation dans la manière d'utiliser, de façon efficace et rationnelle, la répartition des bienfaits de tous ordres qui pourraient en découler. Pour cette raison, nous appuyons la création d'un organisme international qui réglerait

et contrôlerait leur exploitation d'une manière appropriée.

209. Les temps difficiles dans lesquels nous vivons exigent, de la part des gouvernements et de tous ceux qui occupent des positions d'influence dans notre société, des efforts immenses d'imagination, de décision et de bonne volonté. Cela doit se faire sur tous les plans dans nos pays respectifs, dans les relations bilatérales, dans les systèmes de coopération régionale, et également dans le vaste cadre universel qu'offrent les Nations Unies. Nous avons reçu de la génération précédente d'hommes d'Etat cette organisation, avec ses qualités et ses défauts; elle comporte de nombreuses possibilités qu'il faut concrétiser, non seulement pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre", mais également pour que ces générations connaissent une vie plus prospère, plus digne et plus juste, par la voie de la coopération internationale.

210. M. ADAMOU (Niger) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, au nom de ma délégation, mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection au poste si important de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ce choix revêt une signification particulière pour ma délégation; d'abord parce que vous représentez l'Algérie, un pays avec lequel le Niger entretient des relations multiséculaires d'amitié et de coopération, ensuite, parce que vos qualités personnelles, votre parfaite connaissance des problèmes internationaux constituent un gage certain du déroulement fructueux des travaux de cette assemblée.

211. Je voudrais également associer mon pays et ma délégation aux félicitations hautement méritées qui ont été adressées à M. Leopoldo Benites, représentant de l'Equateur, qui a dirigé les travaux de la vingt-huitième session avec une dextérité et une courtoisie remarquables.

212. Je tiens également à exprimer, au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, toute la confiance que mon pays place en lui pour la conduite des affaires de notre organisation. Son récent voyage dans les pays du Sahel frappés par la sécheresse, ses interventions rapides et opportunes au Moyen-Orient et en Méditerranée sont, pour mon gouvernement, une nouvelle preuve éminente de l'intérêt qu'il n'a cessé de porter aux problèmes graves qui secouent régulièrement notre planète.

213. En tout premier lieu, je voudrais m'adresser à la délégation du Honduras et lui exprimer toute la sympathie du Gouvernement et du peuple du Niger à la suite de la catastrophe qui vient de frapper si cruellement son pays. Le peuple du Niger, qui vient de subir six années de calamité naturelle, se sent proche du peuple du Honduras et comprend, aisément, la portée de cette catastrophe et surtout les difficultés qui en découlent dans la remise en état de l'économie nationale.

214. Au nom du Conseil militaire suprême et du Gouvernement de la République du Niger, je voudrais exprimer ici toute la satisfaction que j'éprouve pour l'admission à l'Organisation, de la République populaire du Bangladesh. Mon pays se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale. Il est intimement convaincu que l'entrée de la République populaire

du Bangladesh aux Nations Unies constitue une garantie importante pour l'élimination d'une nouvelle guerre dans le sous-continent indien et, par voie de conséquence, pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

215. Ma délégation salue aussi l'admission de la Grenade dans la grande famille des Nations Unies. Sa présence parmi nous marque davantage la vocation de notre organisation vers l'universalité.

216. Un autre grand motif de satisfaction est l'admission de la République sœur de Guinée-Bissau comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays a des motifs tout particuliers de considérer cette admission comme un événement historique. Elle est, à ses yeux, le couronnement de plusieurs années de lutte contre le colonialisme. Cette éclatante victoire que le peuple de Guinée-Bissau vient de remporter honore, non seulement tous les peuples d'Afrique, mais aussi, tous les hommes qui refusent la domination d'un peuple par un autre.

217. C'est pourquoi, je voudrais assurer la délégation de la Guinée-Bissau de l'estime que le peuple nigérien tout entier nourrit pour son peuple qui a fait preuve d'un courage exemplaire et d'une ténacité inébranlable. Le souvenir d'Amílcar Cabral, ce héros entré dans la légende dans toute l'Afrique, restera à jamais gravé dans notre esprit. Au moment où son pays accède à l'indépendance totale, c'est avec émotion que nous évoquons le sacrifice immense de ce vaillant fils d'Afrique.

218. Ma délégation a suivi avec une attention particulière la déclaration faite à cette tribune par M. Mario Soares, ministre des affaires étrangères du Portugal, notamment quand il a dit :

"Quant aux autres territoires, en conformité avec la déclaration faite lors de la visite du Secrétaire général Kurt Waldheim à Lisbonne, le Portugal a solennellement réaffirmé ce que ses lois constitutionnelles consacrent déjà, à savoir qu'il reconnaît intégralement le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Portugal est donc prêt à appliquer les décisions des Nations Unies à cet effet, réaffirmant également l'application de ses obligations découlant du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV) qui contient la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que des résolutions qui se réfèrent aux territoires sous administration portugaise." [2239^e séance, par. 116.]

219. Permettez que je salue avec force cette prise de position sans équivoque qui honore à la fois ses auteurs et le Portugal nouveau tout entier. Le Gouvernement du Niger envisage de reconsidérer ses rapports avec le Gouvernement du Portugal nouveau. Le faisant, nous avons conscience de pouvoir aider à l'accélération du processus de décolonisation.

220. Cet exemple de la fermeté du Portugal nouveau face aux récents événements du Mozambique devrait inspirer ceux qui prétendent ne pouvoir rien faire en Rhodésie. Beaucoup de problèmes africains auraient pu trouver de ce fait des solutions conformes aux aspirations des populations opprimées.

221. Et c'est l'occasion pour moi de rendre un vibrant hommage aux combattants de la liberté, à tous ceux qui ont sacrifié leur vie, à tous ceux qui luttent encore obstinément pour que leurs peuples recouvrent enfin leur dignité et leur liberté.

222. En effet, cette partie du continent africain reste hélas ! le théâtre de massacres, d'emprisonnements, de vexations de toutes sortes infligés à des populations déjà combien meurtries. La politique d'*apartheid*, tant de fois dénoncée ici et ailleurs, est un défi lancé à la communauté internationale, et à notre organisation en particulier, par le régime raciste et anachronique de Pretoria et le Gouvernement minoritaire et illégal de la Rhodésie. Nous avons le devoir de le relever. Pour ce faire, ma délégation lance à nouveau un appel pressant à toutes les puissances qui soutiennent directement ou indirectement ces gouvernements pour qu'elles se ressaisissent et condamnent ces régimes racistes et colonialistes considérés, à juste titre, comme des anomalies de l'histoire. Ce défi, nous le relèverons tôt ou tard, seuls ou avec la compréhension ou la participation de la communauté internationale, dûssions-nous sacrifier d'autres vies africaines.

223. En ce qui concerne le problème délicat du Sahara espagnol, c'est avec satisfaction et soulagement que ma délégation a enregistré les déclarations faites ici même par les Ministres des affaires étrangères du Maroc [2249^e séance] et de la Mauritanie [2251^e séance], deux pays africains frères intéressés à la solution de ce problème. Ma délégation est donc heureuse de savoir que la tendance actuelle est à l'arbitrage. Le Niger ne peut qu'encourager de telles attitudes, qui visent à régler dans la paix et la concorde tout différend entre nations et singulièrement entre Etats frères africains, ce qui est du reste conforme à la tradition et à la sagesse africaines.

224. Mon pays, toujours soucieux de promouvoir la paix tant sur le plan continental que sur le plan mondial, s'est fixé comme principes directeurs de politique extérieure : l'amitié avec ses voisins immédiats, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, le non-alignement à l'égard de tout bloc et l'établissement de relations amicales avec tous les pays épris de paix et de justice. C'est ainsi que, depuis cinq mois que l'armée nationale a pris le pouvoir dans mon pays, le nouveau gouvernement s'est donné, entre autres tâches, la consolidation des rapports d'amitié et de bon voisinage avec les pays qui l'entourent. Considérant que le peuple du Niger ne nourrit aucune intention belliqueuse à l'égard de ses voisins et qu'il ne se reconnaît aucun ennemi en ces derniers, le Gouvernement du Niger a dénoncé tous les accords de défense qui le liaient à d'autres pays et condamné tout stationnement de troupes étrangères dans un autre pays.

225. De même, le nouveau gouvernement de mon pays, dans le cadre de sa politique d'établissement de relations amicales avec tous les pays épris de paix et de justice, a décidé de normaliser ses relations avec la Chine populaire et la République populaire démocratique de Corée, pays qui ont toujours œuvré pour l'émancipation des peuples opprimés face à l'impérialisme et au colonialisme. Dans ce cadre, la politique de mon gouvernement tendra à donner la main, sans exclusive, à tous ceux qui, par leur attitude interna-

tionale, partagent nos idéaux de paix, d'égalité et de coopération.

226. Soucieux du maintien de la paix dans le monde et de la coexistence pacifique, nous regardons avec inquiétude les récents événements de Chypre, qui constituent un motif supplémentaire de tension entre les puissances.

227. Il nous plaît ici de rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général de notre organisation, dont les efforts ont amené les deux communautés chypriotes à ouvrir des conversations, seul moyen à nos yeux, ici comme ailleurs, de trouver à quelque différend que ce soit une solution juste et équitable. De même, nous voudrions féliciter chaleureusement tous ceux qui ont apporté une aide humanitaire appréciable aux communautés chypriotes.

228. Nous souhaitons ardemment que Chypre retrouve la paix dans la concorde et ce dans l'intérêt bien compris du peuple chypriote, tout entier. Pour cela, nous émettons le vœu que les dirigeants des deux communautés poursuivent leur dialogue avec le concours du Secrétaire général, conformément à la résolution 361 (1974) du Conseil de sécurité, en date du 30 août 1974.

229. S'agissant du problème de la Corée, mon pays apporte son soutien le plus total aux efforts déployés par les deux parties pour régler pacifiquement leur conflit en dehors de toute pression ou intervention extérieure. En effet, des interventions étrangères dans certains pays sont encore présentes à notre esprit pour nous rappeler que le désir d'hégémonie et d'ingérence est la source principale des conflits de notre époque.

230. Mon pays est plus que jamais convaincu que le principe de non-immixtion dans les affaires intérieures des autres pays doit être le pilier de la politique extérieure de l'ensemble des Etats composant la communauté internationale. Les désordres du Sud-Est asiatique sont un exemple saisissant de cette ingérence. Tous les espoirs nés des accords intervenus sur le Viet Nam sont malheureusement restés sans lendemain. Le Viet Nam, le Cambodge, par exemple, continuent de souffrir dans leur chair depuis des décennies et attendent de la communauté internationale plus de coopération et de paix que d'armements.

231. S'il subsiste encore des points chauds sur la scène internationale, nous restons néanmoins optimistes. En effet, il est agréable et reconfortant de constater que, depuis quelque temps, la détente s'est instaurée entre les parties en conflit. Nous tenons cependant à réaffirmer notre soutien indéfectible à la cause de la nation arabe, car nous sommes fermement convaincus qu'une paix juste et durable ne pourra être instaurée au Moyen-Orient que si Israël abandonne sa politique expansionniste, et se retire des territoires arabes occupés, conformément aux dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967.

232. Il va sans dire que ma délégation soutiendra également toute résolution tendant à reconnaître au peuple palestinien le droit imprescriptible à l'autodétermination et le recouvrement de toutes les terres dont il a été dépossédé.

233. Si mon pays est en général soucieux du maintien de la paix dans le monde, sa plus grande préoccupation cependant reste les nombreux problèmes qu'impose le développement. La priorité va naturellement à la lutte implacable que le Conseil militaire suprême a décidé de mener pour aider les populations victimes de la sécheresse. Il s'agit pour nous d'effacer, par nos propres moyens d'abord, et par ceux que la solidarité internationale voudra bien mettre à notre disposition, toutes traces des effets de cette calamité qui a frappé si durement notre pays.

234. Le Niger vient de subir la plus atroce des calamités naturelles. La sécheresse y a sévi durant six longues années. Elle a fait périr le bétail à 80 p. 100. Elle a empêché toute récolte durant six années. Elle a brûlé les pâturages et les jeunes pousses d'arbres. Elle a affaîssi la nappe phréatique sur une profondeur jamais imaginée. Les arbres en sont morts; les hommes et les bêtes, quand cela a été possible, ont fui. Les sables du désert ont conquis d'énormes espaces. Mon pays s'assèche lentement, quand ailleurs des déserts reverdissent. Le peuple du Niger, si fier et si digne d'habitude, a été condamné à attendre le geste de générosité de ses frères et de la communauté internationale.

235. Ce spectacle humiliant, nous avons pris la ferme résolution de ne plus le revoir. Les événements d'avril 1974 s'inscrivent dans ce cadre. Notre économie, brisée et anéantie devra se refaire et le Conseil militaire suprême, qui s'attelle à une tâche aussi colossale, est conscient de la modicité des moyens propres du pays et de l'ampleur de l'aide internationale nécessaire, pour mener à bien ce travail gigantesque. Au demeurant il sait pouvoir compter sur les masses populaires volontairement mobilisées autour d'objectifs précis et concrets. Pour nous, la reconstruction nationale est à ce prix. Cependant elle demandera du temps et des moyens techniques et financiers qu'il faudra trouver auprès de la communauté internationale.

236. C'est l'occasion pour moi de saluer ici tous les Etats amis, toutes les organisations nationales et internationales, publiques ou privées, qui se sont intéressés au sort des pays du Sahel. Leur aide d'urgence en matière alimentaire a été appréciée à sa grande valeur par nos populations. C'est au nom de ces populations, qui retrouvent enfin depuis quelques semaines une raison d'espérer, à cause des pluies qui tombent, que j'exprime à tous notre profonde gratitude.

237. L'aide alimentaire doit se poursuivre. Nous sommes reconnaissants aux pays qui conçoivent, dans leur politique agricole, l'amplification de cette aide. Nos populations en ont encore besoin. Il n'est pas possible d'effacer en une année d'efforts même soutenus, les effets cumulés d'une longue sécheresse qui a semé partout la misère, la désolation et la mort.

238. Au-delà de cette aide alimentaire, il faut envisager de reconsidérer le problème dans ses fondements. Manger du poisson, c'est bien, mais apprendre à pêcher, c'est assurer l'avenir, c'est assurer son indépendance, c'est recouvrer sa dignité. Mon gouvernement fonde de grands espoirs pour que le programme de reconstitution de l'économie des pays du Sahel soit considéré avec intérêt par tous ceux qui ont la possibilité d'intervenir.

239. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés économiques qui secouent le monde depuis quelque temps. La crise de l'énergie ne devrait pas être un prétexte de désintéressement à notre cause. Nous subissons les effets de l'inflation de manière plus amplifiée. Or cette inflation ne s'explique que par la politique déséquilibrée d'expansion économique menée inconsidérément par certains gouvernements. La hausse des prix des matières premières, qu'on accuse à tort de maléfique, n'intervient que comme simple accident de parcours, accident heureux au demeurant, qui donne un coup de frein au fossé qui, invariablement grandissant, sépare les pays développés de ceux du tiers monde. L'enrichissement des uns se faisait aux dépens des plus faibles. Le rétablissement des équilibres ne doit prêter ni au chantage ni à des justifications d'attitudes négatives que certains sont tentés de prendre. Il y a des responsabilités historiques qu'on ne peut récuser sans risque de discrédit.

240. Je ne peux terminer cette intervention sans évoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et la Conférence mondiale sur la population. Mon pays n'a pas d'accès à la mer. Il n'en demeure pas moins qu'il porte un intérêt plus motivé encore pour tout ce qui touche aux problèmes du droit de la mer. La mer, c'est pour nous tous un lien entre les continents et entre les hommes. Elle constitue aussi une source de nouvelles ressources pour notre commune humanité. Les pays les plus avancés sur le plan technique et technologique devraient renoncer à l'approbation de ces ressources au nom d'un pseudo droit de la force à disposer de ce qui appartient à tous. En effet, nous ne pouvons fermer les yeux sur le scandale qui se prépare et qui risque de se matérialiser l'an prochain à Genève. Ce scandale serait d'assister impuissants, en cette fin du xx^e siècle, à un partage qui permettrait l'exploitation des fonds marins aux seuls pays capables de le faire. Les matières premières sont loin d'être inépuisables. Personne ne peut s'arroger le droit de disposer seul du patrimoine commun.

241. Ma délégation suggère que les ressources provenant des mers, dans le cas où elles relèvent du bien commun, fassent l'objet d'un prélèvement qui alimenterait un fonds de développement en faveur des pays les plus démunis. Nous sommes convaincus que les ressources des fonds marins peuvent parfaitement servir à la résorption du sous-développement au lieu de creuser davantage la marge de vie qui sépare pays avancés et ceux du tiers monde.

242. S'agissant de la Conférence sur la population, tenue à Bucarest, mon gouvernement estime que l'évolution de la population de notre planète par rapport à l'accroissement des ressources alimentaires n'est, en réalité, un sujet de préoccupation que pour certains malthusiens qui tremblent à l'idée de perdre l'insolent confort matériel dont ils n'arrivent pas à se détacher. Cette forme de pensée risque de peser lourd sur l'aide au développement. Mon pays est convaincu que l'homme, sans être forcément l'unité sacrée parmi d'autres, devrait continuer à bénéficier des soins prioritaires de sa société. Il est développement global, il est développement sélectif. Les programmes de planification familiale ne se conçoivent qu'à un niveau relativement élevé de la qualité de la vie. Pourquoi ne pas donner à chaque homme, à chaque couple sur

cette planète, l'espoir de se développer, de comprendre et de choisir ?

243. En terminant, permettez-moi d'exprimer toute la foi et l'espérance que mon pays place en notre organisation pour assurer le maintien de la paix sur notre planète et pour promouvoir la coopération entre toutes les nations du monde. Chacun dans cette assemblée est conscient des menaces qui pèsent sur cette paix fragile et cette coopération qui n'a pas encore trouvé sa vraie voie. La course aux armements est un péril réel qu'on ne peut oublier, et qui doit être dénoncé à tout moment. Elle compromet le développement de nos pays en détournant des ressources immenses vers des buts apocalyptiques; elle aliène la paix dès que des intérêts égoïstes sont en jeu, et le sort du genre humain reste suspendu à la volonté de quelques puissances, à moins que la sagesse n'impose l'arrêt immédiat de cette course folle et la destruction des stocks d'armements existants.

244. Voilà, brièvement exposées, les quelques réflexions que mon gouvernement m'a chargé de vous faire à l'occasion de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

245. M. THOMPSON (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de la Jamaïque, je suis fier de compter parmi ceux qui vous auront exprimé leurs félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je l'ai fait, non seulement parce que vos qualités personnelles font de vous un homme d'Etat remarquable, mais aussi parce que votre grand pays a joué un rôle très important dans le mouvement des non alignés, rôle qu'apprécient tous ceux qui s'inspirent avec fierté de l'esprit vraiment révolutionnaire du Gouvernement algérien.

246. A ces compliments, je voudrais ajouter l'expression de ma plus haute estime à l'égard de M. Leopoldo Benites, dont le grand prestige international a rehaussé encore la stature de cet organe lorsqu'il vous a précédé à ce poste.

247. Nous nous félicitons de l'entrée de nouveaux Membres dans la famille des Nations Unies — le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau. Chacun d'entre eux apporte ses qualités personnelles à cet auguste organe. Nous sommes heureux de voir que le Bangladesh a pu surmonter les épreuves qui ont marqué sa naissance en tant que nation et qu'il occupe maintenant la place qui lui revient légitimement parmi nous. A notre belle île sœur de la Grenade, avec qui nous partageons un patrimoine commun, nous adressons nos salutations les plus cordiales. La Grenade est membre à part entière de la communauté des Antilles et participe activement aux travaux de toutes les nombreuses institutions du Commonwealth des Antilles. Comme nous, elle doit faire face aux problèmes communs aux nations insulaires en développement. Enfin, on peut dire que la Guinée-Bissau a signé sa demande d'admission aux Nations Unies avec le sang de ses courageux libérateurs africains. Nous saluons donc ces trois pays en tant que participants de bonne volonté à la lutte en vue d'une vie meilleure, but commun de cette grande famille que sont les Nations Unies.

248. Le Gouvernement et le peuple de la Jamaïque expriment leurs sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du Honduras, pays qui a été violemment et douloureusement frappé par un cyclone. Nous formons les vœux les plus sincères pour que tous ses amis dans cette organisation lui tendent une main amicale et secourable pour l'aider à se relever rapidement.

249. La Jamaïque voudrait rendre hommage à tous les membres des forces de maintien de la paix et saluer solennellement ceux qui ont donné leur vie dans un sacrifice ultime à la cause de la liberté et de la paix.

250. Les vents du changement soufflent sur le continent africain. Les événements de l'année écoulée ont justifié les espoirs, les sacrifices et la lutte de tous ceux qui ont voulu libérer l'Afrique d'une domination coloniale persistante. Les vents du changement continuent de souffler. Nous croyons en effet que les événements qui se sont déroulés durant ces derniers jours dans cette enceinte ont jeté les fondements d'une libération définitive du continent.

251. L'indépendance de la Guinée-Bissau, proclamée il y a un an environ, a annoncé le dernier acte du drame de la libération de la communauté africaine dominée par le Portugal. Les peuples du monde tirent grand profit de la leçon de cette libération, à savoir que ce sont les combattants de la liberté des territoires coloniaux du Portugal qui ont aidé les libéraux de la "mère patrie" à apporter la liberté et la justice au peuple portugais lui-même et non l'inverse. C'est l'un des paradoxes politiques de l'histoire que ce soit la lutte pour la liberté menée par les combattants des colonies qui apporte la liberté aux pays coloniaux eux-mêmes. L'histoire en tirera finalement la conclusion que la liberté est vraiment une et indivisible.

252. Au moment même où nous saluons ici la Guinée-Bissau, nous espérons que le Mozambique et l'Angola occuperont bientôt leur place légitime en tant que Membres de l'Organisation; la naissance d'un Portugal nouveau nous encourage beaucoup. Nous espérons que rien ne viendra entraver le processus final de libération des territoires intéressés. La Jamaïque et tous ceux qui ont donné leur appui entier à cette lutte continueront d'être vigilants afin d'assurer le résultat définitif, encouragés en cela par l'esprit nouveau qui souffle au Portugal et qu'a exprimé le Ministre des affaires étrangères de ce pays devant cette assemblée [2239^e séance].

253. Il y a quelques jours, l'Organisation a pris ce que ma délégation considère comme une mesure historique en vue de la libération définitive des peuples d'Afrique australe qui sont humiliés et opprimés par le vil régime d'Afrique du Sud. Les événements de cette journée [2248^e séance], les résultats du vote sur la question des pouvoirs de la délégation sud-africaine et la décision de porter la question devant le Conseil de sécurité constituent un tournant important dans ce drame. L'effondrement de la domination coloniale dans les anciens territoires portugais a amené de nombreux membres de l'Assemblée à faire un examen de conscience. Il les a amenés à se rendre compte que les seules considérations légales, que les seules considérations de procédure peuvent parfois avoir pour résultat la perpétuation d'une injustice grossière. L'isolement du régime sud-africain menace

aussi d'isoler ceux qui, de façon persistante, activement ou passivement, l'ont protégé contre la colère du monde, lui ont masqué la réalité, lui cachant l'horreur dans laquelle la plupart des peuples du monde le tiennent.

254. A ceux-là, je dis que le cautionnement de l'*apartheid* et l'humiliation quotidienne des Noirs sont un affront aux Nations Unies elles-mêmes, organe qui veut que soit reconnu à tous, sans distinction de race, de sexe ou de religion, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Tous les Membres de l'Organisation ont le clair devoir de combattre les forces de l'inégalité et de l'injustice. Il n'y aura pas de paix durable tant que certaines nations prétendument éprises de paix acceptent les compromis dans ce domaine. Accepter le compromis quand il s'agit de la liberté, c'est nier la liberté.

255. Si les événements qui se sont récemment déroulés dans les territoires d'Afrique qui étaient liés au Portugal nous ont encouragés, notons cependant qu'aucun progrès n'a été fait vers une solution des problèmes du Zimbabwe et de la Namibie, dont les peuples se voient nier l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination. La libération des peuples du Zimbabwe et de la Namibie ne saurait être, sous aucun prétexte, une affaire d'opportunité; c'est au contraire une question de principe. La rude tyrannie qui règne dans ces deux pays se perpétue dans des régimes qui méconnaissent honteusement tous les principes de la morale humaine dans la poursuite obstinée de leurs intérêts politiques et financiers.

256. Année après année, avec une régularité monotone, cette assemblée a adopté, l'une après l'autre, des résolutions par lesquelles elle condamnait la perfidie de cet esprit du mal que l'on appelle également le Gouvernement de l'Afrique du Sud, qui s'obstine et s'entête à défier les Nations Unies. Cette intransigeance a fait que cet organisme a été accusé d'impuissance scandaleuse et elle laisse penser que ce n'est que par la force, la violence et l'effusion de sang que seront libérés ceux qui se trouvent toujours en servage en Afrique. A ce propos, comment nous, nations plus petites, devons-nous considérer l'attitude de ces nations puissantes qui veulent nous compter parmi leurs amis ? Dans le cas du Zimbabwe et de la Namibie, il existe beaucoup plus de raisons et d'appuis sur le plan général pour que les troupes des Nations Unies règlent la question de la liberté et de la justice que cela ne semble être le cas en Corée.

257. Malgré de nombreuses critiques, certes injustes, les Nations Unies ont eu le mérite de fournir un forum à ceux des Etats Membres qui ont réveillé la conscience du monde. Cette année toutefois, on a pu constater le démembrement d'un petit pays indépendant par une ingérence extérieure et cela met en cause la sécurité des petites nations indépendantes.

258. Les événements récents ont montré des ingérences massives dans les affaires intérieures des Etats Membres de cette organisation. La Jamaïque condamne de telles ingérences, quelle qu'en soit l'origine. Nous sommes toujours convaincus que le respect de la souveraineté des nations ne permet pas, premièrement, à un Etat de s'ingérer dans les affaires d'un autre et deuxièmement de s'ingérer dans les affaires d'un gouvernement dûment élu. Nous, groupe des

non alignés, constatons avec préoccupation cette violation de la souveraineté des Etats, qui constitue une forme d'agression d'un Etat par un autre.

259. Il existe une crainte évidente d'agression, qui se reflète dans les allusions faites au cours de cette session en ce qui concerne Belize. Nous avons entendu de la bouche même de ceux qui provoquent cette crainte des allusions hypocrites relatives au "ferme respect du principe d'autodétermination des peuples". Comment peut-on respecter ceux qui parlent "des aspirations légitimes du peuple de Belize", alors que ceux-là mêmes refusent à ce peuple le droit que Dieu lui a donné, celui de la liberté ? Que ceux qui se proclament anticolonialistes définissent ce terme. Qu'ils reviennent à leur propre origine historique et qu'ils se rappellent l'esprit de Bolívar, le grand libérateur de l'Amérique latine.

260. La Jamaïque déclare à nouveau qu'elle est contre tout oppresseur, quel qu'il soit, et lance un appel à tous les pays épris de liberté pour qu'ils examinent les aspirations légitimes du peuple de Belize et qu'ils les fassent respecter. La paix et la justice sont la préoccupation de tous. C'est aussi la préoccupation de cette colonie, qui, en raison du statut dont elle a été dotée, n'a pas droit à la parole ici et tremble de peur depuis trop longtemps entre les menaces d'un voisin, d'une part, et des promesses d'indépendance, vides de sens, de l'autre. Il est grand temps que les Nations Unies, espoir des nations faibles, se préoccupent de la situation regrettable qui existe à Belize.

261. L'année écoulée a vu naître la nouvelle détermination des pays en développement d'apporter des modifications fondamentales au système économique international. Compte tenu de tous les efforts qui ont été déployés, des progrès évidents qui ont été faits et de la préoccupation nationale et internationale qui s'est fait jour au cours des décennies passées, le fait simple et inéluctable est qu'une partie du monde occupé par les pays les plus pauvres est en train de perdre la bataille pour le progrès. L'écart croissant qui existe entre les pays pauvres et les pays riches en témoigne clairement.

262. Les pays du tiers monde ont demandé une modification fondamentale de la structure même et des fondations du système économique mondial. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a étudié ces questions et qui a adopté les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) où figure la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, a marqué un moment historique dans nos vies. Nous devons encore aller de l'avant.

263. Il y a beaucoup de facteurs qui entravent ce mouvement vers l'avant. Tout d'abord et surtout, il y a le peu d'enthousiasme de certains pays développés en ce qui concerne l'idée même de ce changement structural. Certains l'ont avoué sans ambages, et ma délégation déplore profondément cette situation. Toutefois, un des événements encourageants de notre temps a été le mouvement de la part d'un certain nombre de pays développés plus petits vers l'acceptation pleine et entière de l'idée selon laquelle un tel changement s'imposait. Nous nous félicitons de cette évolution et nous demandons à ces pays de donner leur plein appui à la recherche des solutions aux pro-

blèmes que pose l'application du Programme d'action. Nous espérons qu'en temps opportun, les pays qui sont les moins enthousiastes, ou qui s'opposent même à ces objectifs, s'associeront pleinement à l'effort déployé non seulement dans l'intérêt de l'immense majorité des peuples du monde, mais aussi, pensons-nous, dans l'intérêt ultime de tous les pays et de tous les peuples.

264. Le deuxième facteur important est l'absence de compréhension sur certains aspects du processus du développement. À ce propos, nous devons réexaminer et réviser les hypothèses, les objectifs et les méthodes de travail, notamment dans le cadre du système des Nations Unies. Nous devons élargir nos horizons pour faire en sorte que soit établi le nouveau système de relations économiques internationales prévu dans la Déclaration et le Programme d'action. Pour ce faire, nous avons besoin de l'imagination et de l'énergie de tous.

265. Le troisième facteur a trait à la série de crises qui menacent le monde d'aujourd'hui et que l'on connaît sous le nom d'inflation, de crise énergétique, de système monétaire international, d'aide alimentaire et de croissance de la population. Ces crises doivent être considérées comme l'expression dramatique de l'échec du système économique mondial, tel que nous le connaissons. Il ne faut pas, comme certains semblent le faire, les considérer comme une raison ou une excuse pour remettre à plus tard ou diminuer les efforts faits vers un changement profond du système, mais plutôt comme la justification suprême pour avancer avec urgence et avec une détermination profonde vers un ordre économique nouveau fondé sur l'égalité, l'égalité souveraine, l'indépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les Etats.

266. Le fait qu'aucun pays, quelles que soient ses ressources, ne reste à l'écart de ces événements est la preuve des réalités de l'interdépendance.

267. Depuis l'émergence de contacts globaux dans le commerce et les investissements par le fait du colonialisme ou par d'autres canaux, la communauté mondiale est restée interdépendante. Toutefois, dans la plupart des cas, on s'est rendu compte qu'un secteur de la communauté mondiale dépendait presque exclusivement de l'autre. Les membres de cette dernière catégorie, qui, dans la plupart des cas, tiraient leurs forces économiques et politiques de l'exploitation du reste du monde, se sont toutefois considérés comme étant presque indépendants de ce groupe. Or maintenant, nous constatons que l'on parle beaucoup sur le sujet de l'interdépendance. Cela n'a rien de neuf pour nous, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de faire observer à nouveau que seule l'apparition d'événements menaçant sérieusement les économies des grands pays a permis d'arriver à une nouvelle compréhension de ce phénomène et d'attirer l'attention sur lui.

268. Aujourd'hui, le tiers monde désire une modification complète de l'ancienne interprétation de l'interdépendance. Cela implique, premièrement, la compréhension, par les pays développés, de la nécessité urgente d'élever le niveau de vie des peuples du tiers monde; deuxièmement, l'acceptation, par les pays développés, de la nécessité d'une répartition

équitable, dans le monde, des bénéfices matériels qui découlent du système économique mondial et qui sont à la base d'une "bonne vie"; et troisièmement, l'adoption et la mise en application, par les pays développés, de moyens propres à atteindre ces objectifs.

269. Telle devrait être la nouvelle signification de l'interdépendance et, afin d'en faire une réalité, nous avons besoin de changements fondamentaux des structures du système économique mondial. Tel est le lien entre l'interdépendance et le nouvel ordre économique.

270. Le tiers monde ne cherche pas l'affrontement, mais un progrès parallèle, en fait, le salut économique. A notre avis, les pays en développement doivent exercer la discipline des compagnons d'infortune afin d'éviter la discorde entre eux. Il faut que cette discipline interdise aux membres individuels ou aux groupes qui approchent du haut de l'échelle, de négliger ceux de leurs amis qui demeurent en bas. A cet égard, je voudrais présenter deux observations : tout d'abord, je voudrais féliciter la République du Venezuela qui a mis immédiatement des subventions importantes à la disposition des pays plus pauvres, gravement atteints par la crise de l'énergie. Ensuite, je voudrais exprimer le regret de constater que, bien qu'on ait beaucoup parlé et agi dans une certaine mesure au sujet du fonds de stabilisation et de développement, il n'y a pas eu de progrès marquants à cet égard.

271. Nous avons maintenant le devoir d'insister pour l'établissement du nouvel ordre économique et d'unir nos efforts dans ce sens. Si nous ne le faisons pas, les conséquences en seraient effrayantes. Pour le moins, ce serait la perpétuation de l'ancienne idée d'interdépendance qui implique une sorte de charité, une aide, à l'effet de surmonter quelque peu les inégalités intrinsèques qui existent entre les pays développés et les pays en développement. Le nouvel ordre économique ne pourra s'amorcer que lorsque ce sens nouveau de l'interdépendance aura provoqué deux mouvements simultanés, à savoir : premièrement, l'acceptation, par les pays développés, d'une véritable participation de pays plus pauvres aux décisions des organismes économiques internationaux; et deuxièmement, la prise de conscience, par les pays en développement, du fait que le maintien de la discipline parmi leurs membres et de leur préoccupation du bien-être de ceux-ci, collectivement et individuellement, peut seul assurer que nous ne soyons pas, une fois de plus, divisés.

272. La Jamaïque, petite nation, accepte la philosophie politique selon laquelle l'objectif central de tout gouvernement est l'égalité de l'homme et l'amélioration de sa qualité de vie. Les questions internationales d'alimentation, d'énergie, de limitation démographique et autres problèmes, ne sont que des abstractions si elles ne sont pas reliées aux nécessités fondamentales de l'individu. Le monde en développement, dont le seul capital, dans la plupart des cas, est le capital humain, ne doit jamais perdre ce fait de vue ni manquer de le rappeler aux frères mieux nantis. Les grandes questions que l'on se pose actuellement — par exemple, la quantité de millions de barils de pétrole nécessaires par jour ou de millions de tonnes de blé produit — n'ont aucun sens si on ne les examine pas selon l'optique de la nécessité de

nourrir et de loger les millions de nécessiteux qui demandent encore une réponse à cette question : "Comment puis-je maintenir ma dignité humaine et mon propre respect, loger ma famille et nourrir mes enfants affamés ?"

273. La Jamaïque a accueilli favorablement la Déclaration de l'Année internationale de la femme et elle réaffirme sa conviction que les femmes doivent jouer un rôle plus important sur les plans politique, social et économique.

274. Nous ne nous préoccupons pas seulement de la balance des paiements. Notre souci porte sur la nécessité d'un réajustement de la détresse humaine, qui est répartie d'une manière si inadéquate. C'est la condition humaine qui doit être au centre de nos préoccupations. En Jamaïque, notre position devant l'emphase mise actuellement sur l'interdépendance et la coopération économique n'est pas conditionnée par les injustices du passé ni les menaces du présent; elle est la réponse d'une petite nation souveraine qui désire sincèrement coopérer avec les autres à l'avantage mutuel de tous. Nous demandons, pour nous-mêmes et pour les autres, une part équitable des fruits de notre labeur, et nous exigeons de bénéficier équitablement de l'exploitation conjointe de nos ressources communes. Notre réponse à l'appel à l'interdépendance est notre volonté de changer de rôle, dans ce nouvel ordre économique, pour passer de celui de victime à celui de participant à part entière à la vie internationale.

275. Voilà notre réponse. Elle est dictée, non seulement par l'urgence du moment, mais par notre interprétation des faits de l'histoire. Ces faits montrent que les grands empires du passé sont tombés lorsqu'ils n'ont pu compter sur l'appui de leurs colonies ou de leurs territoires dépendants; ils montrent aussi que, aujourd'hui, les pays développés ont besoin de nous tout autant que nous avons besoin d'eux. C'est là la véritable interdépendance.

276. Ce n'est pas une réplique irritée de la part du pauvre; c'est une déclaration hardie selon laquelle l'interdépendance exige que les pays nantis adoptent une attitude éclairée, qu'ils renoncent à leur vanité, à leur arrogance et reconnaissent que le chantage, les menaces et toutes les formes d'ingérence dans les affaires des autres n'ont plus leur place. Les empires du passé ont survécu aussi longtemps que leur matériel militaire a joué un rôle déterminant. Aujourd'hui, l'interdépendance et un monde économiquement sain donnent une pleine valeur à la contribution qualitative des pays pauvres qui sont en majorité dans le monde.

277. Ma délégation et le Gouvernement de la Jamaïque que nous représentons estiment que la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international doivent être au centre des efforts et des préoccupations des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi que de chaque Etat Membre, et nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale permettra un rapprochement de la réalisation de ces objectifs. Une partie intégrante et vitale de ces objectifs est le Programme spécial en vue de fournir des secours d'urgence et une aide au développement des pays les plus gravement atteints par la situation actuelle. Nous insistons vivement ici, comme nous l'avons fait

ailleurs, pour que la plus rapide et la plus complète attention soit apportée à cette question.

278. De temps à autre, nous avons entendu des observations et même des plaintes au sujet des moyens auxquels les pays en développement ont eu recours pour réagir sur ce que j'appellerai le despotisme de la minorité. On a critiqué, par exemple, la formation d'associations de pays producteurs de matières premières qui appartiennent en général au tiers monde. Cependant, les pays producteurs ont été contraints de former ces associations en raison du refus des pays exploitant ces ressources de leur en octroyer un bénéfice équitable ou de favoriser le transfert de la technique appropriée et d'autres avantages à un degré suffisant. On se plaint du phénomène relativement récent de l'augmentation du prix des matières premières. Cependant, les pays qui se plaignent ainsi ne parlent pas de la longue histoire de l'augmentation effrénée du prix des produits manufacturés qu'ils exportent vers le tiers monde.

279. Le coût sans cesse croissant de ces produits manufacturés est dû à l'augmentation rapide du niveau de vie dans les pays développés du fait de l'augmentation des salaires des travailleurs. Ainsi, l'augmentation du niveau de vie dans ces pays s'est faite en grande partie aux dépens des peuples du tiers monde où les bas salaires et le faible niveau de vie sont considérés comme un aspect inéluctable, nécessaire et immuable des choses.

280. Le tiers monde, pour sa part, s'est plaint de l'existence de groupes ou de blocs de pays riches et puissants. Je citerai, par exemple, sur le plan monétaire international, le Groupe des 10 — le club des riches — dont les membres avaient l'habitude de se réunir pour décider des principales questions du jour et donner des instructions au FMI sur ce qu'il devait faire. Tenant compte des protestations énergiques des pays en développement, le Groupe des 10 s'est transformé en Comité des 20^e, comprenant des représentants des pays en développement, sur la base de la constitution actuelle du Fonds. Or on parle maintenant de réunions récentes d'un Groupe des 5, un club nouveau et plus exclusif, non pas de ceux qui sont simplement riches, mais des plus riches.

281. La question du recyclage des capitaux dont disposent les pays producteurs de pétrole est un exemple concret du besoin d'aborder rationnellement les problèmes économiques internationaux. Les événements récents ont montré une forte tendance à acheminer ces fonds vers les pays en développement dans leur intérêt. Cela fait apparaître le besoin urgent d'assurer la répartition planifiée et contrôlée du mouvement de ces capitaux vers les pays en développement qui en ont le plus grand besoin.

282. Un nouvel et sérieux espoir de coopération internationale est apparu dernièrement. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2340 (XXII) et dans d'autres résolutions adoptées au cours de la période 1967-1973, a invité les nations du monde à créer un nouvel ordre juridique des mers. C'est là un nouvel espoir parce que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est récemment réunie à Caracas, a groupé les meilleurs experts et représentants qui étaient tous venus à dessein pour essayer de redresser le déséquilibre qui existe sur le

plan mondial et de créer un nouveau régime fondé sur la justice internationale. Je le répète, nous avons conçu un nouvel espoir parce que la Déclaration de principes, aussi bien que les procédures adoptées à cette conférence, ont montré que ces personnalités distinguées ont fait un effort sérieux et ardu afin de créer et de préserver un nouvel ordre international fondé sur la justice économique, destiné à lutter contre la pollution à l'échelle mondiale et à réglementer l'exploration et l'exploitation des fonds marins, entre autres. Jamais encore la collectivité mondiale ne s'était attaquée à une tâche aussi vaste.

283. Aujourd'hui, la révolution qui s'opère dans la répartition des ressources mondiales et la reconnaissance des droits et des revendications des pays les plus faibles et les plus pauvres parmi les nations, y compris les pays sans littoral ou géographiquement désavantagés, qui désirent participer à l'exploitation des ressources de la mer, constitue un pas en avant vers la création d'une paix permanente. Cela fait apparaître sous un jour nouveau les efforts entrepris par la collectivité internationale et donne un excellent exemple de l'interdépendance de l'homme et des nations sans laquelle toute l'opération ne serait, on doit l'admettre, qu'un exercice futile. Nous sommes certainement très loin du temps de Grotius où les hautes mers et leurs trésors n'appartenaient à personne ou au plus fort. Le monde prend conscience aujourd'hui que cette conférence constitue une nouvelle occasion de mettre en pratique les principes de justice selon lesquels la pauvreté de l'homme a la priorité sur la puissance de l'homme. Cependant — et c'est là un avertissement — pour donner satisfaction aux millions d'êtres humains qui attendent avec espoir le résultat de ces délibérations, il faut renoncer aux tendances nationalistes traditionnelles d'acquisition pour leur substituer la volonté politique et une foi nouvelle dans l'humanité.

284. Finalement, que les activités qui retiennent l'attention de l'humanité se déroulent dans la mer, sur terre ou dans les airs, qu'elles aient pour but de produire plus de vivres, de construire des logements ou d'améliorer par quelque autre moyen la dignité de l'homme ou qu'elles s'attaquent aux maux économiques du monde, nous avons besoin les uns des autres.

285. En terminant, je voudrais citer les paroles d'un des fils les plus illustres de l'Afrique, le président Julius Nyerere, de la République-Unie de Tanzanie, qui a lancé un appel à la coopération entre les pays en développement en vue de la création d'un nouvel ordre économique. Il a dit :

« Nous ne manquons pas d'alliés quand nous exigeons la réforme du système économique international pour l'asseoir sur une plus grande justice. Un nombre croissant de groupes organisés, au sein des pays nantis et même un petit nombre de gouvernements riches, reconnaissent aujourd'hui que la lutte pour l'égalité des hommes et la dignité humaine ne saurait s'arrêter à des frontières nationales. »

Je vous recommande de ne pas oublier ces paroles.

286. M. SAKKAF (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter pour votre élection à l'unanimité à la

présidence de cette session. C'est là un hommage rendu à la région à laquelle vous appartenez et qui a contribué grandement à faire progresser le domaine de la connaissance. Permettez-moi de vous féliciter personnellement de ce témoignage de grande confiance que vous méritez à juste titre; j'ajouterai que j'ai pu apprécier pendant de nombreuses années vos qualités personnelles et vos dons qui vous qualifiaient, ainsi que votre pays bien-aimé avec lequel nous entretenons des relations fraternelles, l'Algérie, pour occuper la scène internationale au plus haut niveau. Je suis convaincu que, sous votre direction éclairée, nous mènerons au succès les travaux de cette session.

287. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur et dire combien nous apprécions les grands efforts qu'il a déployés au cours d'une année remplie d'événements.

288. J'adresse également mes remerciements au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts qu'il continue à déployer afin que soient atteints les objectifs des Nations Unies.

289. En cette occasion et du haut de cette tribune, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres qui se sont joints récemment à la famille des nations de cette organisation et ont ainsi occupé la place naturelle qui leur revient parmi nous, convaincu qu'ils contribueront à la réalisation des nobles objectifs que nous recherchons tous au sein de la communauté internationale et souhaitant que, très bientôt, tous les pays qui n'ont pas encore obtenu leur plein droit à la liberté et à la souveraineté se joindront à cette organisation.

290. Lorsque je passe en revue les événements internationaux qui se sont produits entre les deux sessions de l'Assemblée générale, je me sens beaucoup plus optimiste du fait que les Nations Unies et les pays qui coopèrent avec elles continueront à déployer des efforts en vue d'assumer leurs responsabilités et de réaliser les aspirations des pays et des peuples du monde. Ce sont les responsabilités qui ont été prévues par la Charte.

291. Comme vous le savez, le Royaume d'Arabie saoudite a été un Membre fondateur de cette organisation, et Sa Majesté le roi Faisal Ibn Abdul Aziz a joué un rôle louable lorsqu'on a jeté les fondements de cette organisation et établi ses principes de paix, afin de relever le niveau de la société après la guerre mondiale en assumant la responsabilité de toutes les valeurs spirituelles des religions monothéistes, exigée par un niveau de coopération internationale au sein d'une communauté civilisée.

292. Bien que nous ayons été plus d'une fois déçus en raison de la violation des principes des Nations Unies, ceci n'amointrit pas notre conviction que le vrai s'imposera et que la justice triomphera. Partant de ce point, je voudrais exprimer l'espoir du Gouvernement de Sa Majesté le Roi qu'en examinant notre ordre du jour, où figurent des problèmes très importants relatifs au rétablissement de la paix et de la sécurité dans le monde, nous traiterons de ces questions conformément aux buts et principes de la Charte, et ce afin d'assurer aux peuples opprimés leur liberté économique, sociale et politique et de mettre un terme à l'agression de ceux qui font fi des résolutions des

Nations Unies et du droit des peuples à vivre dans leur pays en sécurité et en paix.

293. Depuis 1948, notre région arabe vit une ère de troubles et de préoccupations, en raison de la violation de la Charte et du mépris, par l'agresseur, des résolutions des Nations Unies. La région a été exposée plus d'une fois à des incursions sionistes racistes dont le résultat a été l'occupation de la Palestine arabe et l'expansionnisme d'Israël en vue de l'occupation d'autres pays arabes voisins, au mépris des principes du droit international, qui interdit l'occupation et l'acquisition de territoires par la force. Cette attitude constitue un défi flagrant aux Nations Unies et à leurs multiples résolutions.

294. Je ne voudrais pas ici passer en revue en détail le problème palestinien, au cœur duquel se trouvent celui de Jérusalem ainsi que celui des droits des Palestiniens dont les sionistes ont usurpé la terre et qu'ils ont expulsés de leur patrie. Ces Palestiniens ont vécu dans l'espoir de revenir et continuent d'aspirer à revenir dans leur patrie pour y exercer leur droit à l'autodétermination. L'occupation israélienne a fait, nul ne l'ignore, d'innombrables victimes.

295. Mais je voudrais rappeler ici les efforts soutenus qui ont été déployés par les Arabes en vue de parvenir à une solution pacifique et de coopérer avec les pays amis en vue de trouver au problème palestinien une solution propre à permettre le rétablissement d'une paix fondée sur l'équité, la justice et l'autodétermination dans notre région. La position du Royaume d'Arabie saoudite à l'égard de ce problème a été exposée plus d'une fois du haut de cette tribune.

296. Nous réaffirmons une fois de plus qu'il faut réaliser le retrait total des forces israéliennes des territoires arabes occupés lors des multiples agressions successives d'Israël. La Jérusalem arabe, qui nous est chère et qui est sacrée pour ses habitants arabes comme pour des centaines de millions d'Arabes et non-Arabes musulmans et chrétiens, doit être rendue à ses possesseurs légitimes. Et il faut réaffirmer le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

297. La position du Royaume d'Arabie saoudite est conforme à celle que les pays arabes et musulmans ont exprimée lors de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger en 1973, ainsi que lors de la Conférence islamique au sommet, tenue à Lahore en 1974.

298. Les pays du tiers monde et les pays non alignés, ainsi que l'OUA, ont adopté une position très nette en ce qui concerne l'agression israélienne et la nécessité du retrait israélien de tous les territoires arabes occupés. La majorité des pays du monde ont clairement dit leur mot sur cette question. Certains ont instamment invité Israël à abandonner sa politique d'agression.

299. Israël s'est obstiné à multiplier les défis à la volonté de la communauté internationale et aux résolutions de l'Organisation, s'affirmant ainsi comme le symbole de l'agression et s'identifiant à ces entités identiques et similaires qui appuient leur existence sur la discrimination raciale, comme l'Afrique du Sud et la Rhodésie, au mépris de la volonté de tous les peuples du monde. Il est donc normal qu'Israël se trouve isolé de la communauté internationale pour n'avoir pas compris que son agression devait inévita-

blement heurter la conscience du monde. Nous sommes convaincus que sans le retrait total de tous les territoires arabes, il sera extrêmement difficile de rétablir la paix dans la région du Moyen-Orient — condition que tout le monde estime nécessaire en vue de l'instauration de la paix et de la sécurité à l'échelon mondial.

300. Nous souhaitons également que l'Espagne adopte le point de vue arabe en ce qui concerne la question du Sahara occidental en vue de consolider les bonnes relations existant entre l'Espagne et les pays arabes, relations auxquelles nous tenons et que nous cherchons à renforcer par tout ce qui est en notre pouvoir.

301. Le monde traverse actuellement des crises multiples et difficiles et la politique du Royaume d'Arabie saoudite peut se résumer comme suit.

302. Premièrement, le Royaume d'Arabie saoudite, en tant que membre de la communauté internationale, a profondément conscience de ses responsabilités à l'égard de la communauté mondiale. Il a apporté son assistance à un certain nombre de pays et a contribué au FMI et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en vue de leur permettre de financer des projets de développement dans les pays en développement. J'en ai informé le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. J'annonce également aujourd'hui, au nom de Sa Majesté le Roi Faysal et de son gouvernement, l'octroi de crédits d'un montant de 30 millions de dollars au Fonds des opérations d'urgence, fonds à la réunion duquel j'ai assisté vendredi dernier sur l'invitation du Secrétaire général. Je l'en remercie.

303. Deuxièmement, le Royaume d'Arabie saoudite, en prenant conscience d'une telle responsabilité, souhaite que tous les pays du monde apprécient cette position et la respectent et ne fassent pas du pétrole et des pays producteurs de pétrole une cible pour des critiques injustifiées et des menaces tendancieuses.

304. Troisièmement, la position de l'Arabie saoudite à l'égard des prix du pétrole est bien connue de tous. En adoptant cette position, le Royaume d'Arabie saoudite souhaite que les grandes puissances, les pays industrialisés et les pays non industrialisés, cherchent à mettre un terme à l'inflation rampante et à la hausse des prix des produits finis, des matières premières et des produits alimentaires, afin que les pays en développement n'en soient pas affectés.

305. L'heure n'est pas venue de nous engager en détail dans l'examen des autres questions inscrites à notre ordre du jour et qui feront l'objet de notre étude au moment opportun, lors de leur examen par l'Assemblée générale et par ses principales commissions.

306. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont exprimé le désir d'exercer leur droit de réponse.

307. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Ce matin [2252^e séance], le représentant de la Chine nous a présenté une vision extraordinaire du monde vu à travers une loupe chinoise. Dans sa déclaration, il s'est livré contre l'Inde à certaines allégations dont la plupart relèvent de la propagande habituelle et ne méritent pas une réponse. Cependant, en ce qui concerne l'accusation précise selon laquelle

l'Inde a annexé le Sikkim, je crois de mon devoir de rétablir les faits, tout en précisant bien en même temps que les relations entre l'Inde et le Sikkim ne sont pas un objet de discussion pour les Nations Unies.

308. A l'époque de la domination britannique sur l'Inde, le Sikkim était une principauté sous protection britannique, tout comme les 500 autres principautés qui étaient protégés par la Grande-Bretagne. Lorsque l'Inde a reconquis son indépendance, elle a conclu un traité de relations spéciales avec le Sikkim, traité en vertu duquel l'Inde assumait la responsabilité de la défense, des relations extérieures et de certains autres aspects de l'administration interne du Sikkim. Mis à part ces domaines réservés, le Sikkim était gouverné directement par le Maharajah.

M. Potolot (République centrafricaine), vice-président, prend la présidence.

309. Le peuple du Sikkim n'avait pas le suffrage universel des adultes et ses représentants ne participaient pas à l'administration du pays. Ce fut une source de tension politique pendant de nombreuses années et, récemment, la situation s'est aggravée et une révolte populaire a éclaté contre le chef du pays. A la suite de cette révolte, le chef a accepté le principe d'élections libres pour la formation d'une assemblée législative du peuple. Au cours des élections, le parti populaire a conquis 31 des 32 sièges que comportait l'Assemblée. Par la suite, l'Assemblée a adopté une constitution démocratique pour le Sikkim. L'Assemblée élue a également demandé à l'Inde de faire en sorte que le Sikkim soit représenté au Parlement indien. Le Gouvernement de l'Inde a accédé à cette demande et la Constitution indienne a été amendée par le Parlement, afin de prévoir un siège pour le Sikkim dans chacune des deux Chambres du Parlement.

310. Voilà tout ce qui s'est passé. C'est une évolution politique libre et naturelle du peuple du Sikkim vers une démocratie interne et des liens plus étroits avec l'Inde voisine. Cela est tout à fait conforme à la volonté du peuple du Sikkim, telle qu'exprimée au cours des élections.

311. Il va sans dire que l'Inde n'a pas annexé le Sikkim. Le fait concret est que le Sikkim se trouve toujours à l'extérieur du territoire de l'Union indienne. L'accusation chinoise selon laquelle l'Inde aurait annexé le Sikkim est, de ce fait, complètement erronée. Si l'évolution constitutionnelle dont je viens de parler a été mal comprise par la délégation chinoise, cela est peut-être dû à une incompréhension des procédures adoptées dans notre démocratie.

312. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole et je prie les membres de l'Assemblée de m'excuser d'abuser de leur patience à cette heure tardive, mais ceux d'entre vous qui se trouvaient dans cette enceinte cet après-midi pour entendre le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, ne seront pas surpris, j'en suis certain, si je juge utile de dire quelques mots au sujet de son intervention.

313. Qu'il me soit permis tout d'abord de dire que le Royaume-Uni regrette ce discours, tant dans son ton que dans son contenu. Il eût été préférable que cette intervention n'ait pas lieu et que ces paroles

n'aient pas été prononcées. Le Gouvernement du Royaume-Uni souhaitait et souhaite encore le maintien de bonnes relations avec le Gouvernement espagnol, mais je dois dire qu'inévitablement un discours aussi extrême que celui que nous avons entendu cet après-midi met en question la bonne volonté du gouvernement qui en est l'auteur.

314. J'espère que notre position à l'égard de Gibraltar est nette et bien connue de tous; mais pour que le Gouvernement espagnol la comprenne bien, je me permettrai de la rappeler ici. Nous continuons à nous considérer liés par le préambule de la Constitution de Gibraltar de 1969, dont je vais citer les termes, — et je pense que ce sont là des mots qui parlent d'eux-mêmes pour la majorité des pays représentés dans cette assemblée : "Le Gouvernement de Sa Majesté ne prendra jamais des dispositions en vertu desquelles le peuple de Gibraltar passera sous la souveraineté d'un autre Etat, contre sa volonté librement et démocratiquement exprimée." Ces termes figurent dans la Constitution de Gibraltar de 1969 et si on examine ce texte parallèlement aux dispositions de l'Article 73 de la Charte, je puis assurer à l'Assemblée que les dispositions de l'Article 73 reconnaissant le principe de la primauté des intérêts des habitants des territoires dépendants sont pleinement respectées par la Constitution de Gibraltar.

315. En conséquence, nous devons également déclarer que c'est un fait que le Gouvernement espagnol — d'une manière singulière et, pourrait-on dire, spectaculaire — n'a pas réussi à persuader les habitants de Gibraltar qu'il était de leur intérêt de renoncer à leur statut actuel et d'entrer dans une quelconque forme d'union avec l'Espagne elle-même. Depuis le référendum de 1967 jusqu'à ce jour, les habitants de Gibraltar ont eu la possibilité — refusée peut-être à ceux de l'Espagne — d'exprimer leurs propres vues en des élections libres. Et j'ajoute que ces élections, conduites démocratiquement, ont montré la volonté écrasante de la population de Gibraltar de demeurer dans le *statu quo* et de ne pas accepter une union avec l'Espagne. C'est pourquoi mon gouvernement — vous ne serez pas surpris de l'entendre — n'a nullement l'intention de remettre la population de Gibraltar, soit 30 000 personnes, avec son gouvernement démocratiquement élu et à l'encontre de sa volonté, à un pays qui, il y a une génération, a tourné le dos à la démocratie et au processus démocratique.

316. Au cours de son intervention de cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne a déclaré que nous n'étions pas sincères dans notre interprétation du consensus de l'an dernier sur Gibraltar. Je rejette cet argument de la manière la plus catégorique et la plus totale. Parlant devant la Quatrième Commission lors de la précédente session, le représentant du Royaume-Uni a déclaré ce qui suit :

"Je voudrais dire quelques mots au sujet de la base sur laquelle ma délégation a pu accepter les conditions d'un consensus relatif à des négociations. Dans nos conversations avec le Gouvernement espagnol, nous avons essayé, au cours des quelques dernières années, de dégager des bases communes en vue d'entamer des négociations sur les questions de fond. Jusqu'à présent, ces efforts n'ont pas été couronnés de succès, mais nous sommes convaincus qu'il est important et utile de

continuer à rechercher, par la voie de consultations, les éléments d'un accord négocié qui pourrait être accepté par toutes les parties intéressées. Par conséquent, le Gouvernement du Royaume-Uni est disposé, à cette fin, à reprendre les conversations au niveau qui sera jugé le plus constructif⁵."

317. Ainsi que je l'ai déclaré, notre position reste la même. Nous sommes prêts à reprendre les conversations qui paraîtraient les plus constructives, à quelque niveau que ce soit. Mais, avec tout le respect dû au Gouvernement espagnol, et compte tenu du discours que nous avons entendu cet après-midi, une telle polémique au sein de l'Assemblée générale n'est nullement le moyen d'entreprendre des négociations fructueuses pour régler un problème international aussi délicat.

318. M. DE PINIES (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : A cette heure tardive, je ne voudrais naturellement pas abuser de l'attention de l'Assemblée ou engager une polémique. Le moment approprié à cet effet viendra, à mon sens, devant la Quatrième Commission. Cependant, je voudrais rappeler au représentant du Royaume-Uni que s'il regrette la déclaration faite par mon ministre des affaires étrangères, tant dans son ton que dans son contenu, nous regrettons davantage encore que se prolonge une intolérable situation coloniale dans la dernière colonie en Europe.

319. J'aimerais rappeler au représentant du Royaume-Uni que dans le passé déjà, l'Assemblée générale a répudié le référendum qui, alors que la flotte de Sa Majesté britannique manœuvrait au large de Gibraltar, a été tenu sous la direction du Gouverneur, qui dispose du droit de déposséder de leur nationalité ceux qui ne sont pas sujets de Sa Majesté britannique.

320. A ce sujet, je voudrais demander au représentant du Royaume-Uni si le Gouvernement britannique, toujours si jaloux de ses droits propres et de ceux qu'il attribue aux autres lorsque ceux-ci servent ses intérêts, a pris la précaution de demander à la population espagnole de Gibraltar, lorsqu'il l'obligea à quitter le territoire, si le Gouvernement britannique était le bienvenu pour elle. De plus, je voudrais vous

rappeler que je suis venu à plusieurs reprises à cette tribune pour expliquer que la place de Gibraltar s'étend sur 1 mille carré et sept huitièmes. C'est le renseignement qui a été transmis par le Gouvernement britannique pour la première fois à l'Organisation en 1948. Selon les dernières estimations sa population compte 19 000 habitants.

321. Nous ne voulons en aucune façon que cette population passe sous la souveraineté de l'Espagne. Ce que nous demandons, c'est d'exercer notre souveraineté sur le territoire. Vous pouvez garder la population. Elle en sera certainement très heureuse. Si les habitants manifestent la volonté de se joindre à nous, nous les recevrons à bras ouverts, car c'est la portée et la signification de la proposition que nous leur avons faite. Cependant, je voudrais également rappeler au représentant du Royaume-Uni qu'un *Order in Council* octroyant la constitution de Gibraltar peut être modifié par un autre *Order in Council*. De toute façon, je voudrais — comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises — rappeler au représentant du Royaume-Uni qu'il m'explique s'il pense accorder l'autodétermination aux *marines* qui se trouvent stationnés dans la base de Holy Loch et s'il estime qu'il faudrait aussi donner l'autodétermination à ceux de la base de Guantánamo, ou aux zoniens de la base du canal de Panama. Voilà ce que je voulais lui demander, en quelque sorte, en passant.

La séance est levée à 20 h 15.

NOTES

¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur la population, 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

² Voir A/9176.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingthuitième session. Supplément n° 30*, p. 120.

⁴ Comité du Conseil des gouverneurs pour la réforme du système monétaire international et les questions connexes.

⁵ Cette déclaration a été faite à la 2077^e séance de la Quatrième Commission, dont le compte rendu a été publié sous forme analytique.